

PLAN - PAYSAGE  
COEUR DE SAVOIE



Plan paysage de la rive gauche

septembre 2018

AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

Caroline Giorgetti - Sites & Paysages  
Paysagiste mandataire

Jacques Felix-Faure  
Atelier 17C - Architecte

Christophe Séraudie  
ArchIMELE - Architecte





# SOMMAIRE

Contexte et déroulement de la mission	3
Rappel des objectifs de qualité paysagère	5
Plan d'action	10
Préambule	11
Axes d'intervention et actions à mettre en oeuvre	13
Complémentarité entre les Plans Paysage du Piémont des Bauges, et de la Rive gauche de la Communauté de Communes Coeur de Savoie	14
1. Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale	15
2. Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales (AFP)	22
3. Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt	32
4. Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Sainte-Hélène-du-Lac	38
5. Placer la réhabilitation au coeur du processus de valorisation du bâti existant et de la densité qualitative	41
6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux	48
Axe transversal -1- Animer le Plan Paysage	54
Axe transversal - 2 - Accompagner les élus face aux porteurs de projets : Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision	56
Axe transversal - 3 - Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme	60
Tableau de synthèse	67



---

# CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

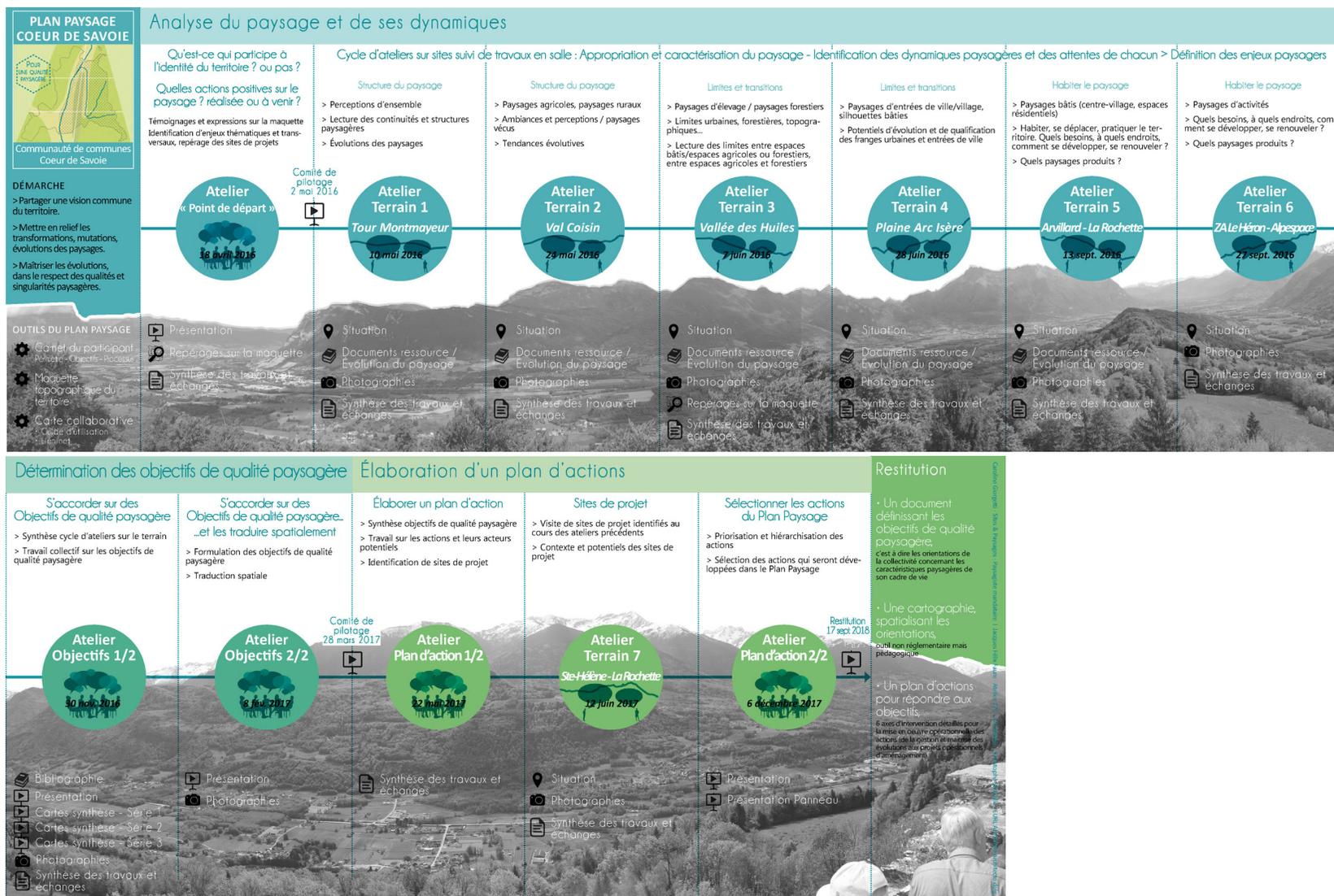
---



# CONTEXTE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

## Frise interactive de restitution des travaux

Un fichier pdf interactif rassemble l'ensemble des documents ressource, visites de sites, ateliers de travail en salle, photographies et productions des participants, présentations et documents de restitution, élaborés au cours des deux années d'élaboration du Plan Paysage de la Rive gauche.





---

# RAPPEL DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

---



# OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage**
  - Conforter les grandes continuités et structures paysagères
  - Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés
  - Composer avec la qualité des panoramas
- 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire**
  - Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée
  - Encourager les filières locales et les circuits courts
  - Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux
- 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers**
  - Organiser et développer la filière bois
  - Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée
  - Sensibiliser autour de la forêt, sa multifonctionnalité et son exploitation
- 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels**
  - Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides
  - Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau
  - Conserver et valoriser les pelouses sèches
  - Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception
- 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés**
  - Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique
  - Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés
  - Qualifier et/ou composer les franges urbaines
- 6 Enrichir les parcours du territoire**
  - Mettre en scène la découverte du territoire
  - Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés



# CARTOGRAPHIE

## Légende

### 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysagee

*a Conforter les grandes continuités et structures paysagères*

*Continuité liée à l'eau et aux milieux humides*

*Continuité agricole*

*Continuité forestière*

 Vallon encaissé et boisé

 Coupure verte

 "Couronne arborée" (verger) à maintenir/réinterpréter  
Transition entre espaces bâtis et espaces agricoles  
Référence au schéma paysager patrimonial

*b Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés*

*Protéger les espaces agricoles*

 Association Foncière Pastorale à soutenir et dynamiser

*Maîtriser l'avancée de la forêt par enfrichement*

 Lisière forestière de versant à ne pas dépasser

 Lisière forestière des vallons encaissés à ne pas dépasser

 Espaces en friche à surveiller ?

*Réouvrir certains secteurs enfrichés ?*

 Secteur à étudier pour une réouverture paysagère

*Inciter à un développement urbain dans les enveloppes existantes*

 Limite urbaine à ne pas dépasser

*c Composer avec la qualité des sites et panoramas*

*Structures topographiques*

 Col à maintenir ouvert et à qualifier

 Ligne de crête sensible visuellement

 Front visuel sensible

*Perceptions visuelles*

 Vue remarquable à préserver et mettre en scène

 Phénomène d'intervisibilité entre groupements bâtis à prendre en compte

*Points d'appel visuel et points repère*

 Sommet emblématique et belvédère à mettre en valeur

 Silhouette bâtie remarquable à respecter

 Patrimoine bâti et point d'appel visuel remarquable à respecter

### 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés

 Cultures, vignes, vergers et petits fruits

 Prairies

 Pelouses et landes d'altitude

### 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers

 Forêt et bois

### 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels Révéler les richesses naturelles

*a Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides de plaine comme de montagne*

*b Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau*

 Surface en eau

 Cours d'eau

 Zones humides

 Forêt alluviale et boisements "humides"

*c Conserver et valoriser les pelouses sèches (lien agriculture)*

 Pelouses sèches

*d Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception*

 Espace d'intérêt écologique à préserver et valoriser

 Site du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie

### 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés

*a Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique*

 Ville / Bourg centre

 Bourg / Bourg avec équipements, services et/ou commerces

 Village / Village rural

 Hameau / Hameau patrimonial

*b Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés*

 Espace de lotissement ou urbanisation diffuse

*c Qualifier et/ou composer les franges urbaines*

 Frange urbaine à qualifier

 Entrée/traversée de ville/village à qualifier

### 6 Enrichir les parcours du territoire

 Voie ferrée

 Projet Lyon Turin (Tracé approximatif)

 Gare ou halte ferroviaire

 Projet de halte ferroviaire

*a Mettre en scène la découverte du territoire*

 RD106 à requalifier

 "Route paysage"

 Col à maintenir ouvert et à qualifier

 Entrée du Territoire à affirmer

 Accès Belledonne à mettre en valeur

 Site remarquable à mettre en valeur ou à conforter

 Vue remarquable à préserver et mettre en scène

 Silhouette bâtie remarquable à respecter

 Patrimoine bâti et point d'appel visuel remarquable à respecter

*b Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés*

 Projet de voie verte

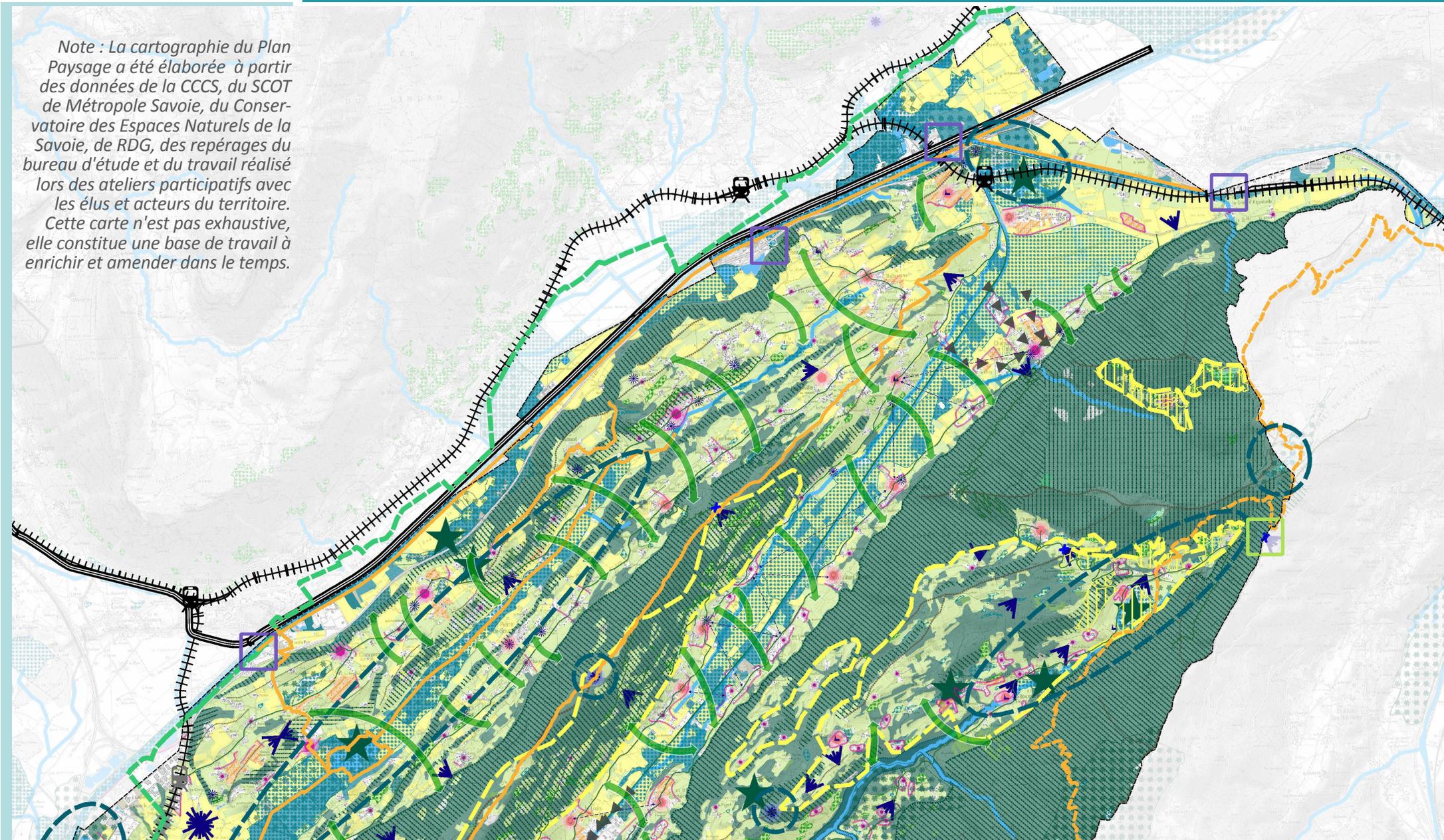
 Chemin à créer ou réhabiliter



# CARTOGRAPHIE

## Carte

*Note : La cartographie du Plan Paysage a été élaborée à partir des données de la CCCS, du SCOT de Métropole Savoie, du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, de RDG, des repérages du bureau d'étude et du travail réalisé lors des ateliers participatifs avec les élus et acteurs du territoire. Cette carte n'est pas exhaustive, elle constitue une base de travail à enrichir et amender dans le temps.*

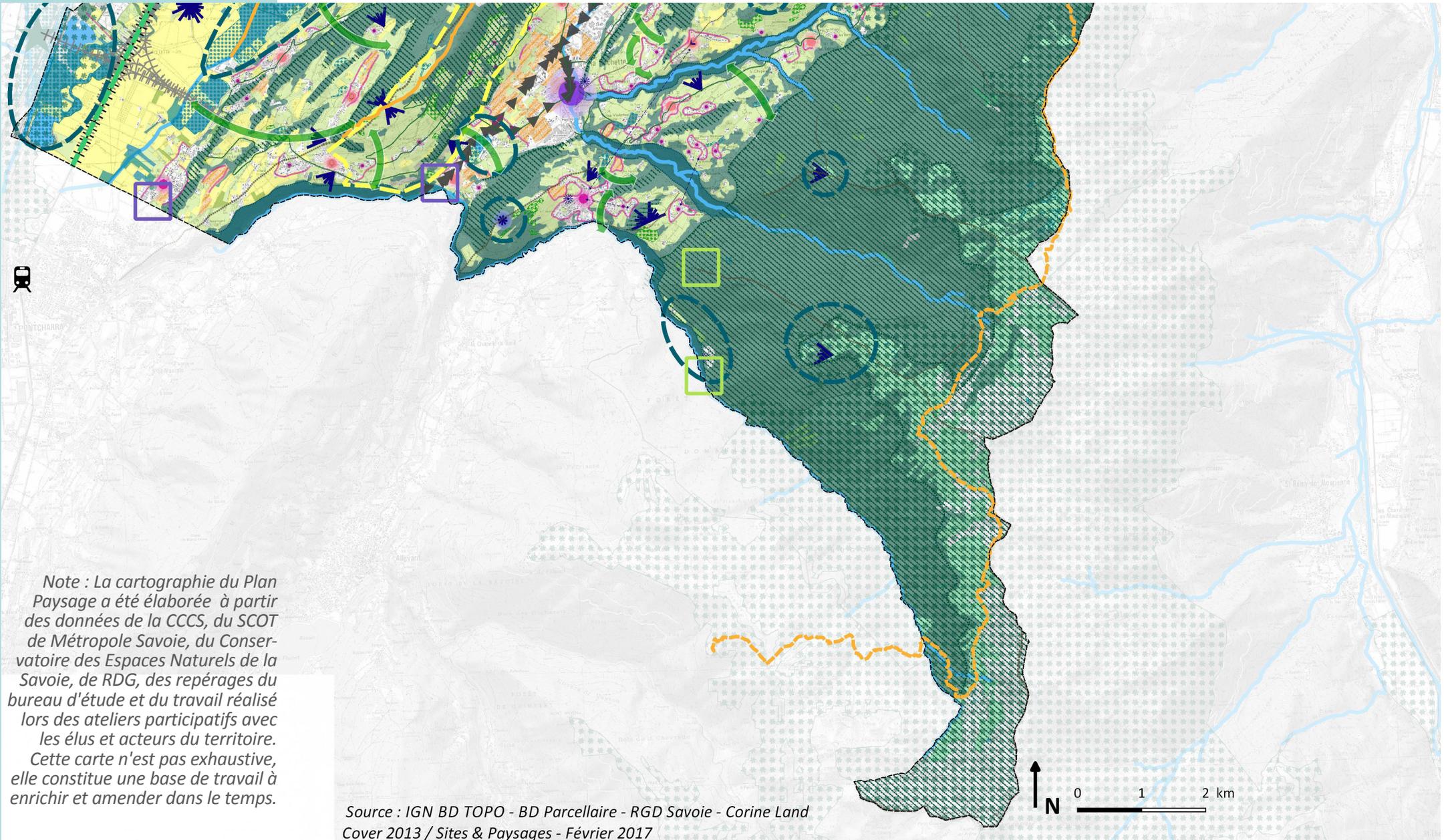


Septembre 2018



# CARTOGRAPHIE

## Carte



*Note : La cartographie du Plan Paysage a été élaborée à partir des données de la CCCS, du SCOT de Métropole Savoie, du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, de RDG, des repérages du bureau d'étude et du travail réalisé lors des ateliers participatifs avec les élus et acteurs du territoire. Cette carte n'est pas exhaustive, elle constitue une base de travail à enrichir et amender dans le temps.*

Source : IGN BD TOPO - BD Parcellaire - RGD Savoie - Corine Land Cover 2013 / Sites & Paysages - Février 2017

Septembre 2018



---

# PLAN D'ACTION

---



# PLAN D'ACTION

## Préambule

Le Plan d'action a été travaillé en ateliers avec le groupe de travail entre mai et décembre 2017.

### Synthèse des pistes d'actions évoquées en ateliers de travail (mai et juin 2017)

1	Créer une cuisine centrale
2	Réaliser une étude prospective sur le site (pour in fine participer à la mise en oeuvre de projets qualitatifs sur les sites de développement).
3	Accompagner et mettre en oeuvre des projets de réouverture paysagère
4	Mettre en oeuvre des OPAH./ • Organiser une consultance paysage, urbanisme et architecture «innovante»/ • Réaliser une boîte à outils pour permettre la duplication des réhabilitations.
5	Sensibiliser les habitants à l'importance de l'agriculture dans les paysages/ • Vers une charte du Bien vivre ? lien avec charte Bonnes Pratiques
6	Sensibiliser les propriétaires fonciers au rôle des Associations Foncières Pastorales / • Organiser un voyage d'études d'AFP «performante».
7	Engager une réflexion avec les agriculteurs sur une charte des bonnes pratiques agricoles
8	Reprendre le travail sur la création d'une AFP sur le versant de Montraiillant
8	Organiser une consultance paysage, urbanisme et architecte «innovante»
10	Soutenir les Associations Foncières Pastorales existantes
11	Poursuivre l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion des espaces forestiers en lien avec le maintien des paysages, leur biodiversité, et leur multifonctionnalité
12	Mettre en valeur le Pic de l'Huile et mettre en réseau les 3 belvédères du territoire
13	Réaliser une étude prospective sur le site de Cascade
14	Créer un parcours de cheminements doux et découverte des paysages du Val Coisin
15	Engager une réflexion sur la création d'un pôle Bois sur la zone du Héron
16	Mettre en oeuvre une gestion globale des bois humides et forêts alluviales

→ Action développée dans le PP du piémont des Bauges, reprise et adaptée

→ Action non retenue par le groupe de travail

→ Action non retenue par le groupe de travail

→ Action développée dans le PP du piémont des Bauges



# PLAN D'ACTION

## Préambule

### Synthèse des axes d'intervention et actions à mettre en oeuvre évoquées en ateliers de travail (décembre 2017)

AXES D'INTERVENTION COEUR DE SAVOIE	NOTES ET REGROUPEMENT SUITE ATELIER ACTIONS DE DÉCEMBRE / CONTENU FICHE À DÉVELOPPER / ACTIONS À METTRE EN OEUVRE
1 Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une cuisine centrale</li><li>• Aller voir Com com Chautagne</li><li>• Sensibiliser les habitants à l'importance de l'agriculture dans les paysages ? Vers une charte du Bien vivre ?</li><li>• Engager une réflexion avec les agriculteurs sur une charte des bonnes pratiques agricoles</li></ul>
2 Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relancer dans de bonnes conditions l'AFP sur le versant de Montrallant</li><li>• Organiser un voyage d'études d'AFP «performante»</li><li>• Sensibiliser les propriétaires fonciers au rôle des Associations Foncières Pastorales</li><li>• Soutenir les Associations Foncières Pastorales existantes</li></ul>
3 Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconquête des paysages</li><li>• Accompagner et mettre en oeuvre des projets de réouverture paysagère</li><li>• Développer filière copeaux de bois déchiquetés</li><li>- Lien avec Tepos</li><li>- Trouver un site pilote : forme d'exemplarité sur le process / Coupe du col de la Cochette site exemplaire ? : les + / les - &gt; comment aller plus loin / contact : Association des communes forestières</li><li>• Poursuivre l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion des espaces forestiers en lien avec le maintien des paysages, leur biodiversité, et leur multifonctionnalité</li></ul>
4 Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Ste-Hélène-du-Lac	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser une étude prospective</li></ul>
5 Placer la réhabilitation au coeur du processus de valorisation du bâti existant et de la densité qualitative	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser une boîte à outils pour permettre la duplication des réhabilitations ?</li><li>• Mettre en oeuvre des OPAH</li></ul>
6 Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un parcours de cheminements doux et découverte des paysages du Val Coisin</li><li>- Travail en cours sur Val Coisin pour patrimoine architectural et religieux : Parcours vélo et voiture</li><li>- Travail avec Office du Tourisme, fiche à donner aux touristes &gt; ajouter patrimoine paysager, points de vue</li><li>• Mettre en valeur et mettre en réseau les belvédères du territoire de la com com (y compris piémont des Bauges et secteur Chapareillan)</li></ul>



# PLAN D'ACTION

## Axes d'intervention et actions à mettre en oeuvre

Le tableau ci-après regroupe les axes d'intervention et actions à mettre en oeuvre développées dans le cadre du Plan Paysage de la rive gauche de Coeur de Savoie :

	<b>AXES D'INTERVENTION COEUR DE SAVOIE</b>	<b>ACTIONS À METTRE EN OEUVRE</b>
1	Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1. Partager et comprendre une expérience similaire</li> <li>• Action 2. Développer le discours «cuisine centrale et paysages», sensibiliser le plus grand nombre : notre alimentation façonne nos paysages</li> <li>• Action 3. Engager ou approfondir la réflexion avec les agriculteurs sur une charte des bonnes pratiques agricoles</li> <li>• Action 4. Organiser un forum de l'alimentation collective bio au coeur du «jardin de la Savoie»</li> </ul>
2	Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1. Organiser un voyage d'étude d'AFP «performantes»</li> <li>• Action 2. Sensibiliser les propriétaires fonciers au rôle des Associations Foncières Pastorales</li> <li>• Action 3. Soutenir les Associations Foncières Pastorales existantes</li> <li>• Action 4. Relancer dans de bonnes conditions l'AFP sur le versant de Montrailant</li> </ul>
3	Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1. Poursuivre l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion «paysagère» des espaces forestiers</li> <li>• Action 2. Développer la filière bois énergie</li> </ul>
4	Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Ste-Hélène-du-Lac	Action 1. Réunir tous les acteurs concernés pour réaliser une étude prospective
5	Placer la réhabilitation au coeur du processus de valorisation du bâti existant et de la densité qualitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1. Communiquer autour des opérations de réhabilitation réalisées</li> <li>• Action 2. Réaliser une boîte à outils pour permettre la duplication des processus de réhabilitations</li> </ul>
6	Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 1. Mettre en valeur et mettre en réseau les belvédères du territoire de la communauté de communes</li> <li>• Action 2. Enrichir le parcours du Val Coisin de la dimension paysage</li> <li>• Action 3. Compléter l'offre en cheminements doux et mettre en lien les sites remarquables</li> <li>• Action 4. Accompagner et communiquer sur les parcours cyclo-touristiques</li> </ul>



# PLAN D'ACTION

## Complémentarité entre les Plans Paysage du Piémont des Bauges, et de la Rive gauche de la Communauté de Communes Coeur de Savoie

Le Plan d'action du Paysage de la rive gauche de Coeur de Savoie, a été conçu en complémentarité avec celui du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges déjà réalisé. Ci-après sont précisées les actions spécifiques à chaque territoire (rive gauche ou piémont des Bauges), les actions communes aux 2 territoires (développées dans l'un ou l'autre des plans d'action), les actions transverses (développées dans le PPP du Piémont des Bauges et adaptées au PP de la rive gauche).

Les «**actions communes**» sont des actions qui ont été développées dans un des deux Plans Paysage mais qui peut intéresser ou être étendue à l'autre territoire.  
Ex. : l'action 1 «Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale» développée dans le Plan Paysage de la Rive Gauche concerne également le territoire du Piémont des Bauges.

Les «**actions transverses**» sont des actions qui sont nécessaires à la mise en oeuvre du Plan Paysage. Elles ont été développées dans le Plan Paysage du Piémont des Bauges et sont valables pour le Plan Paysage de la Rive Gauche.

### ACTIONS SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

1	Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine viticole
2	Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales
3	Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt
4	Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Sainte-Hélène du Lac

### ACTIONS COMMUNES

1	Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale
2	Renforcer la prise en compte des dimensions paysagères et naturelles des espaces agricoles et viticoles
3	Gérer et faire découvrir l'espace alluvial de l'Isère
4	Composer les limites entre espaces bâtis et non bâtis
5	Placer la réhabilitation au coeur du processus de valorisation du bâti existant et de la densité qualitative
5	Accompagner l'évolution des espaces bâtis
6	Engager une réflexion sur la qualification des abords de la RD1006/RD90
6 7	Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux

### ACTIONS TRANSVERSES

8	Animer le Plan Paysager Prospectif
9	Accompagner les élus face aux porteurs de projets - Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision
10	Développer le « projet paysage » dans les documents d'urbanisme

 Action développée dans le Plan Paysage du Piémont des Bauges

 Action développée dans le Plan Paysage de la Rive Gauche

Septembre 2018



# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

# 1

## Contexte

La préservation de notre paysage est liée au maintien d'une agriculture diversifiée. Le terme de potager ou jardin de la Savoie a souvent été repris pour qualifier le territoire de la communauté de communes de Coeur de Savoie. Ce plan paysage a été l'occasion de reconnaître le rôle des agricultures, des éleveurs, des maraîchers ou des arboriculteurs dans la richesse et l'aménagement de nos paysages, mais aussi dans le maintien de la biodiversité. Les élus ont voulu traduire cette volonté par un engagement fort et structurant, en posant les bases d'une réflexion sur la création d'une cuisine centrale qui privilégiera les circuits courts et les produits bio.

«...C'est un choix à faire pour le bien-être des enfants, de nos anciens et pour faire travailler les agriculteurs et éleveurs locaux, mais c'est aussi un choix de préservation de nos paysages»

Les élus sont conscients que la mise en place de toutes les filières : fruits et légumes, viande bovine, volailles, pain et produits laitiers prendront du temps et que le «tout bio» ne sera pas immédiat, mais ils veulent par cette action engager une dynamique qui renforce l'identité et le rôle de ce territoire. Les élus sont aussi conscients que le développement des circuits courts est synonyme de développement économique non négligeable et source de création d'emploi dans toute la chaîne : production, distribution, transformation, restauration collective, éducation...

Début 2018, Rémi Saint-Germain, vice-président de la communauté de communes en charge du développement durable, a entrepris le recensement des besoins et celui des producteurs pour une éventuelle cuisine centrale. L'ordre de grandeur des repas est estimé à 3000 à 6000 par jour.

La création d'une cuisine centrale pour approvisionner les cantines en produits bio locaux a de nombreuses conséquences positives : maintien d'une bonne santé des convives et des habitants [...], éducation à une consommation responsable et à un développement durable et solidaire, amélioration de la qualité de l'eau potable [...], créations d'emplois et lutte contre l'exode rural, lutte contre l'effet de serre, protection des sols, préservation de la biodiversité, aménagement du territoire (entretien du paysage).

## Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
  - 1.1. Conforter les grandes continuités et structures paysagères
  - 1.2. Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés
- 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire
  - 2.1. Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée
  - 2.2. Encourager les filières locales et les circuits courts
  - 2.3. Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux
- 6 Enrichir les parcours du territoire
  - 6.1. Mettre en scène la découverte du territoire
  - 6.2. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés



Septembre 2018

**15** Communauté de communes Coeur de Savoie  
Plan Paysage de la Rive Gauche





# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

1

## Objectifs

- Renforcer, encourager et valoriser une production locale de fruits et légumes pour approvisionner des circuits courts et produire une alimentation saine à base de culture raisonnée
- Soutenir les nouvelles installations agricoles et notamment maraîchères, soutenir les circuits courts : définir un Plan de développement
- Développer une meilleure gestion du foncier pour aider à l'installation de paysans.
- Définir un Projet global de mutation agricole
- Améliorer les rapports entre agriculteurs et habitants, entre habitants et agriculteurs

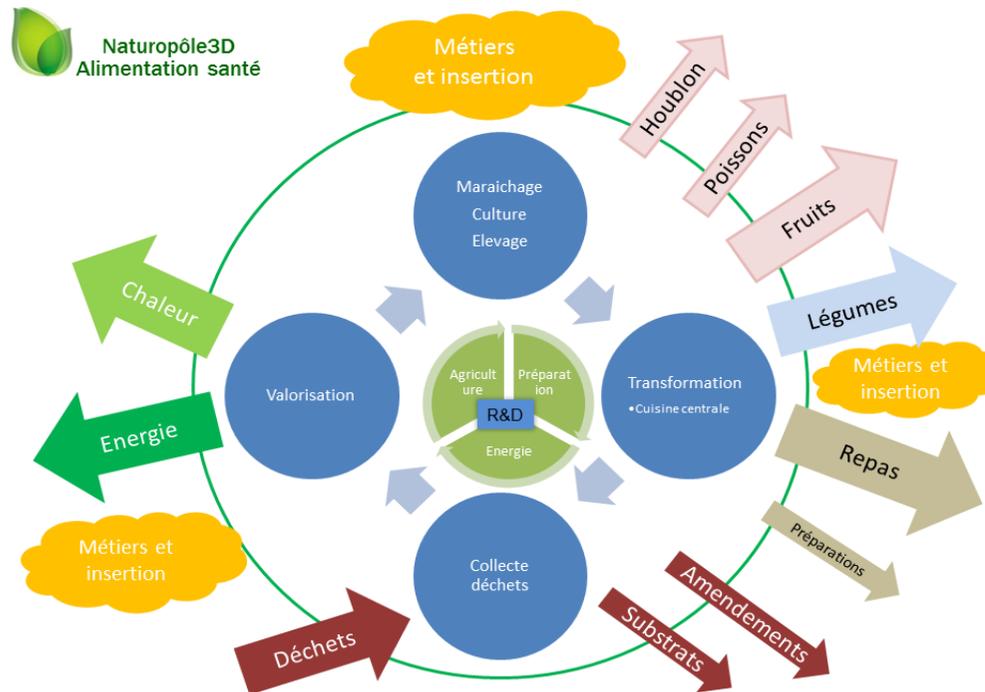


Schéma d'économie circulaire du projet suivi par la Communauté de Communes de Chautagne.



# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

# 1

## Contenu

### ACTION 1. PARTAGER ET COMPRENDRE UNE EXPERIENCE SIMILAIRE

> La Communauté de communes prend contact avec Naturopôle3D en Chautagne et la Communauté d'agglomération Grand Lac et organise un déplacement en chautagne

1. Composer un groupe de personnes motivées par la démarche
2. Prendre contact avec Naturopôle3D en Chautagne et la Communauté d'agglomération Grand Lac pour organiser un RDV sur place : explication du projet, visite du site...

Les objectifs de cette prise de contact et visite sont de :

- prendre connaissance et comprendre le projet et le processus mis en oeuvre en Chautagne
- évaluer les éléments comparables avec la CCCS
- repérer les points de vigilance pour construire le projet de la CCCS

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Calendrier :** court terme

### Cuisine Centrale à Serrières en Chautagne

Projet suivi par la Communauté de Communes de Chautagne.

L'entreprise Lestroy s'installera en 2016 sur la commune pour la mise en route d'une cuisine centrale. Cette entreprise est déjà en place à la Roche-sur-Foron et réalise des repas pour la restauration collective à base de produits essentiellement locaux et bio dans la mesure du possible. Le territoire de Chautagne, maintenant fusionné avec celui des Communes de l'agglomération de Grand-Lac, (Aix les Bains) s'est rapidement intéressé au projet pour en être aujourd'hui un porteur associé.

Les objectifs de ce projet s'articulent autour du schéma d'économie circulaire, véritable colonne vertébrale des champs d'action du Naturopôle3D.

#### 1. Alimentation Santé

Mettre à la disposition du plus grand nombre les composants d'une alimentation de qualité.

Informier et sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière d'alimentation et de préparation pour la santé.

#### 2. Production locale

Participer au développement de filières de production locales pratiquant des méthodes de culture bio ou raisonnée suivant un modèle économique qui rend ces produits abordables par la plus grande majorité de la population.

Maraîchage / Élevage / Cultures de complément

#### 3. Emploi et insertion

Faciliter la création d'emplois stables pour faciliter le retour à l'emploi que ce soit sous forme classique ou sous forme de parcours d'insertion ou réinsertion par l'activité économique.

#### 4. Traitement des déchets

Intégrer toutes ces activités dans un schéma de valorisation et de recyclage des déchets. Dans ce cadre le Naturopôle3D se focalise sur la mise en place, à terme, de circuits de traitement des déchets produits sur ou autour du site.

**Maîtrise d'ouvrage :** Naturopôle3D en Chautagne Chateaufort 73310 Motz / adresse postale : Naturopôle3D en Chautagne BP 77 - 3310 Chindrieux

**Principaux partenaires :** la Communauté d'agglomération Grand Lac - l'Agence Économique de Savoie - la Fondation du Bocage de Chambéry - le Lycée Agricole de Poisy ISETA.

**Lien article sur Naturopôle 3D Chautagne:** <http://naturopole3d.fr/wp-content/uploads/2018/06/Article-Naturopole3D-Juin-2018.pdf>



# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

1

## ACTION 2. DÉVELOPPER LE DISCOURS «CUISINE CENTRALE ET PAYSAGES», SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE : NOTRE ALIMENTATION FAÇONNE NOS PAYSAGES

> La Communauté de communes «construit» un discours «Cuisine centrale et paysages» : notre alimentation façonne nos paysages

1. Composer un groupe de travail (le même groupe pour la l'action précédente : action 1) pour développer l'argumentaire en fonction du projet porté par la CCCS (cf. éléments de contenu ci-après)
2. construire un document de synthèse et de présentation du discours
3. Organiser des rencontres avec les élus, les acteurs, les partenaires pour informer et sensibiliser
4. Faire le lien entre les différents services de la CCCS

> La Communauté de communes sensibilise les habitants et acteurs au rôle de l'agriculture dans les paysages

Sur la base des éléments précédent, la CCCS développe des actions de sensibilisation des habitants du territoire du lien entre alimentation et paysages, entre agricultures et paysages. Exemples d'actions :

- différents documents de communication (journal communautaire, dépliants...) : grand public
- travail avec les scolaires : concours de dessin ou d'écriture, visites de sites et lecture de paysages agricoles, visites d'exploitation...
- organisation d'une fête (ex. «montée à l'alpage», «fête des producteurs»...) ou se raccrocher à des fêtes existantes pour diffuser l'information et sensibiliser

**Maîtrise d'ouvrage** : la communauté de commune Coeur de Savoie, le Parc naturel régional du Massif des Bauges, le Parc naturel régional de Chartreuse, les communes concernées.

**Principaux partenaires** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs, Acteurs de l'alimentation, de la restauration collective

Du côté des agriculteurs, la fédération nationale des producteurs biologiques <http://www.fnab.org/> et un site dédié à l'accompagnement des projets de conversion et d'installation en bio. Un site par et pour les producteurs sur les pratiques et les filières de la bio. <https://www.produire-bio.fr/>

**Calendrier** : Court terme





# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

# 1

Source : Guide pratique restauration citoyenne : co-écrit par Equi'Sol, association de développement du commerce équitable, l'ADAYG (association des Agriculteurs de l'Y Grenoblois), et l'Adabio (Association de Producteurs pour le Développement de l'Agriculture Biologique dans l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie : Téléchargeable ici : [www.ofretic.com/index.php/produits/502](http://www.ofretic.com/index.php/produits/502)

«...Manger est un acte quotidien et vital qui nous inscrit dans une relation étroite avec la nature dont nous consommons les produits. Mais manger est aussi un acte culturel et social qui exprime, en creux, des choix de société et de modèle agricole. L'alimentation est donc au cœur de grands enjeux à relever : dont notamment les enjeux environnementaux : respect de la biodiversité, sobriété énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique, restauration de la qualité des eaux... Ainsi, toute notre alimentation repose sur le fonctionnement même des écosystèmes et sur la biodiversité. En effet, biodiversité sauvage et domestique sont des facteurs de production permettant de nous nourrir si nous savons nous adapter à notre milieu. Agriculture et climat sont également intimement liés puisqu'ils s'influencent mutuellement et de manière continue. **Notre alimentation est à l'interface de nos territoires, de nos paysages et de notre culture ; elle les façonne et en est la résultante. Nos choix quotidiens pour remplir nos assiettes ont un impact fondamental sur notre environnement en orientant les systèmes de production et les circuits de commercialisation vers plus ou moins de durabilité. ...**»

S'agissant du territoire de la communauté de commune Coeur de Savoie, s'engager dans la création d'une cuisine centrale bio, va permettre d'encourager une agriculture diversifiée et respectueuse de ses ressources, mais surtout elle permettra de renforcer les équilibres entre sylviculture et agriculture et aussi entre espaces agricoles et espaces bâtis. De même, elle accompagnera la mutation vers une charte de bonnes pratiques agricoles pour pérenniser les sols et la biodiversité indispensables pour une agriculture biologique. Cet engagement est aussi une opportunité pour permettre de réconcilier les hommes à leur territoire qui devient celui qui les nourrit, développant ainsi un nouveau lien plus respectueux et plus attentif envers la nature.

**Le paysage est le résultat de toutes les actions de l'homme sur son territoire. Le choix de certains systèmes agricoles et des modes de production respectueux des sols et de la biodiversité permet au «potager de la Savoie» de conserver toute sa diversité et ses ressources naturelles.**

## ACTION 3. ENGAGER OU APPROFONDIR LA RÉFLEXION AVEC LES AGRICULTEURS SUR UNE CHARTE DES BONNES PRATIQUES AGRICOLES ?

> La Communauté de communes organise avec ses partenaires des rencontres avec les agriculteurs sur le thème des pratiques respectueuses de l'environnement et des paysages

Une charte des bonnes pratiques viticoles existe sur le territoire du Piémont des Bauges : en 2006, les viticulteurs se sont accordés sur une charte des bonnes pratiques viticoles dont les engagements visaient notamment à lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols. L'enherbement des parcelles a été suivi par de nombreux viticulteurs (70 % du vignoble serait enherbé aujourd'hui). Il a permis la diminution du risque de ruissellement mais aussi la réduction du désherbage chimique et donc le maintien de l'humus et de la qualité du sol et du sous-sol, le développement de la biodiversité, et la mise en valeur du paysage (effet visuel direct).

En appui sur cette expérience, dont le partage et la réussite étaient loin d'être acquis à l'origine, il s'agit de :

1. Réunir les agriculteurs : mise en réseau, partage d'expériences...
2. Présenter le projet de «valorisation et diversification du «jardin de la Savoie» (liens agricultures et paysages, agricultures et environnement, alimentation et paysages...)
3. Communiquer autour des pratiques respectueuses de l'environnement (air, eau, sols, énergie, risques, phytosanitaires), la biodiversité et les paysages (charte bonnes pratiques viticoles, programme écophyto...)
4. Évaluer l'opportunité d'engager une charte des bonnes pratiques agricoles

**Maîtrise d'ouvrage :** la communauté de commune Coeur de Savoie, le Parc naturel régional du Massif des Bauges, le Parc naturel régional de Chartreuse, les communes concernées.

**Principaux partenaires :** Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs

**Calendrier :** Court-moyen terme

Septembre 2018

19

Communauté de communes Coeur de Savoie  
Plan Paysage de la Rive Gauche



# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

1

## ACTION 4. ORGANISER UN FORUM DE L'ALIMENTATION COLLECTIVE BIO AU COEUR DU «JARDIN DE LA SAVOIE»

> La Communauté de communes organise avec ses partenaires un forum de l'alimentation collective bio :

- Pour lancer le démarrage de la construction d'une cuisine collective
- Pour réunir tous les acteurs concernés
- Pour communiquer sur les objectifs et valoriser cette action auprès du public
- Pour faciliter une synergie économique et réunir les financeurs potentiels

**Maîtrise d'ouvrage :** la communauté de commune Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :**

- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture,
- Agriculteurs
- ADADIO , Terre de Lien, FNAB, Produire bio, Confédération Paysanne, BioBauges,
- Collectivité locale : la Communauté d'agglomération Grand Lac, Naturôpole3D ou le SMAPS, FOURMILIENNE,
- Acteurs de l'alimentation, de la restauration collective

**Calendrier :** à définir

## QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE BIO EN FRANCE

### Contexte actuel et accompagnement : Ambition Bio 2017

Objectif national réaffirmé de 20% de produits Bio en restauration collective d'État. Le programme «Ambition Bio 2017», lancé en juin 2013 par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a pour objectif de donner un nouvel élan au développement équilibré de toutes les filières de l'agriculture biologique : «du champ à l'assiette», de la production à la consommation, en passant par la transformation et la commercialisation.

Ce programme intègre des objectifs de développement de la consommation Bio en restauration hors domicile avec «un objectif commun de développement de la consommation Bio en restauration hors domicile, en se donnant en particulier les moyens d'atteindre l'objectif de 20% de produits Bio dans la restauration collective d'État».

Cet objectif réaffirmé s'inscrit dans la dynamique globale de développement des produits locaux et de qualité en Restauration Hors Domicile. Par exemple, Stéphane Le Foll a récemment annoncé son objectif partagé avec Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, de permettre à la Bio d'être plus présente dans la restauration des établissements de santé et de prise en charge des personnes âgées.

**LE BIO À LA CANTINE EN CHIFFRES** (article LA CROIX 2017, par Julien Duriez [http://services.la-croix.com/webdocs/pages/longform\\_mangez\\_bio/index.html](http://services.la-croix.com/webdocs/pages/longform_mangez_bio/index.html))

**Moins de 5%** : c'est la part de bio actuellement employée dans la restauration collective en France.

**20%** : l'amendement au projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté, en cours d'examen, prévoit de monter cette part à 20%.

**100%** : Grande-Synthe, Saint-Gély-du-Fesc, Mouans-le-Sarthus, certaines communes n'ont pas attendu la loi pour passer au tout bio.

**50%** : les écoliers parisiens devraient manger 50% de bio d'ici à 2020.



# VALORISER ET DIVERSIFIER LE «JARDIN DE LA SAVOIE» VIA LA REFLEXION SUR UNE CUISINE CENTRALE

# 1

Lien avec autres actions

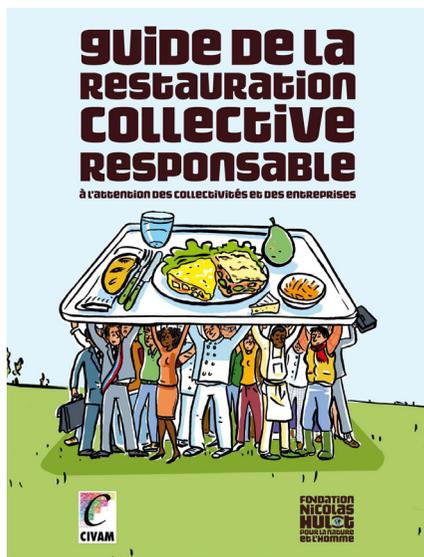
Fiche 2. Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales (AFP)

Expériences inspirantes

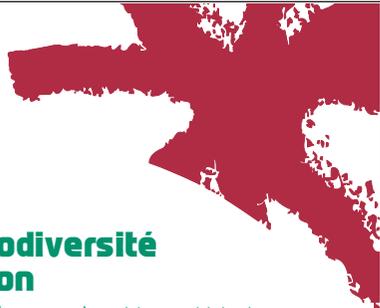
Naturopôle3D en Chautagne et la Communauté d'agglomération Grand Lac  
Actions nombreuses et diverses dans le département de la Drôme

Pour aller plus loin  
Documentation

Pour approfondir, voir le guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités édité par Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et la fondation Hulot pour la nature et l'homme: [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/publications/guide\\_rcr\\_fnh2010.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/publications/guide_rcr_fnh2010.pdf)



Une autre vie s'invente ici



**Paysages, biodiversité et alimentation**

Quels liens entre qualité paysagère, richesse biologique et système alimentaire local ?



Septembre 2018

**ACTES**

[http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre\\_de\\_ressources/synthese\\_-\\_rencontre\\_paysage\\_biodiversite\\_et\\_alimentation\\_v5\\_-\\_aout\\_2018.pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/synthese_-_rencontre_paysage_biodiversite_et_alimentation_v5_-_aout_2018.pdf)



"Dessine-moi un paysage bio", paysages et agricultures biologiques - Outil pédagogique : Vidéo : <http://vimeo.com/42195561>

Source : <https://www.alimenterre.org/>

Les finalités de ce film à visée pédagogique sont de faire réfléchir, par des exemples innovants et expérimentaux, sur les nouvelles perspectives qu'offrent les modes de productions biologiques à travers des actions mises en œuvre par des agriculteurs dans leur système de production, en utilisant le paysage comme outil de gestion agronomique.



Suivi

- Contact avec Naturopôle3D en Chautagne / Retour d'expériences
- Actions de sensibilisation engagées autour du discours «Alimentation et paysages», «Agricultures et paysages»
- Actions engagées auprès des agriculteurs autour des pratiques respectueuses de l'environnement
- Travail engagé sur l'organisation du forum de l'alimentation collective bio

Septembre 2018

21

Communauté de communes Coeur de Savoie  
Plan Paysage de la Rive Gauche



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)



## Contexte

Les pentes autrefois exploitées, notamment dans la vallée des Huiles et le Bas Gelon, se sont refermées et poursuivent leur fermeture sous l'effet de la déprise agricole et du développement de la végétation (régénération naturelle) qui s'ensuit. Au-delà de la perte de qualité et de diversité des paysages, la fermeture des milieux augmente la perte de biodiversité et altère le cadre de vie, notamment lorsque la forêt se rapproche des habitations (risque d'incendie, apport d'ombre et d'humidité, contact avec la faune sauvage...).

Trois Associations Foncières Pastorales (AFP) existent sur le territoire, deux au Pontet et une à Montendry. Ces AFP connaissent certaines difficultés : le morcellement du parcellaire, la multitude de propriétaires et le manque d'accès (4 m minimum) constituent des freins à la bonne gestion des espaces agricoles comme forestiers. Pour l'AFP du Pontet, par exemple, malgré des achats de terrains par la communauté de communes, il y a des blocages autant chez les agriculteurs que chez les propriétaires. L'AFP de Montendry a trouvé récemment un exploitant, qu'elle cherchait depuis longtemps. Les points de blocage cités sont l'éloignement pour surveiller les bêtes, le morcellement des terres, le manque d'eau.

Il y a quelques années, un projet d'AFP s'est porté sur le versant de Montraillant. L'AFP n'a pas pu être créée, le projet était-il trop ambitieux, de La Chapelle Blanche à La Trinité ? Il y a eu une forte opposition. Les élus ont ressenti un avis négatif de la population envers les agriculteurs. Les AFP sont souvent peu comprises par les propriétaires fonciers, qui sont méfiants et n'adhèrent pas forcément à la démarche. Ils se sentent souvent dépossédés de leur propriété et préfèrent parfois que leurs terres ne soient pas exploitées, qu'elles s'enfrichent, plutôt que d'avoir un exploitant qu'ils n'ont pas choisi directement.

Pour autant, l'AFP est une chance, et constitue l'outil majeur de maîtrise et de gestion de l'espace, alliant valorisation des ressources agricoles et maintien d'une activité favorisant l'entretien des milieux autant que des paysages. Elle offre un lieu de débat entre toutes les personnes concernées sur la vision à long terme du territoire, en essayant de coordonner les différents usages.

De plus, il y a aujourd'hui une forte demande en herbe. Avec le réchauffement climatique, les animaux manquent d'herbe. Les alpages constituent une ressource importante et via les Plans Pastoraux Territoriaux des actions sont menées pour les rendre plus accessibles et opérationnels (réalisation de captages, d'accès...) et restaurer certains alpages enfrichés. Dans le prolongement de ces restaurations, cette action vise à conforter les AFP existantes et en créer de nouvelles dans la vallée des Huiles et le Bas-Gelon afin d'enrayer la fermeture des milieux via une forte sensibilisation et animation sur le territoire.

**Définition AFP**  
« L'AFP est une association syndicale de propriétaires fonciers qui se réunissent pour valoriser et gérer ensemble - eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'exploitants agricoles - des terres à vocation pastorale ou sylvicole, dans des zones non constructibles. »

## Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
  - 1.1. Conforter les grandes continuités et structures paysagères
  - 1.2. Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés
- 2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire
  - 2.1. Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée
  - 2.2. Encourager les filières locales et les circuits courts
  - 2.3. Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux
- 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers
  - 3.1. Organiser et développer la filière bois
  - 3.2. Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée
- 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels
  - 4.1. Conserver et valoriser les pelouses sèches

## Objectifs

- Maintenir l'ouverture et la qualité des paysages, ainsi que la diversité et la richesse des milieux naturels
- Reconnaître le rôle de l'agriculture, et notamment de l'élevage dans le maintien des paysages ouverts
- Sensibiliser, expliquer l'outil AFP, les pratiques mises en oeuvre et les enjeux paysagers qui s'y rattachent pour une meilleure compréhension et acceptation de ces dernières



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

# 2

## Contenu

### ACTION 1. ORGANISER UN VOYAGE D'ÉTUDE D'AFP «PERFORMANTES»

La vallée de la Bruche constitue un territoire référence en matière de réouverture paysagère (cf. présentation en page suivante) et plus largement en terme de politique paysagère. Elle a obtenu la Mention spéciale du Jury du GRAND PRIX DU PAYSAGE en 2007 et poursuit les efforts engagés à travers de nombreuses actions.

> La Communauté de communes Coeur de Savoie pourra organiser un voyage d'étude en vallée de la Bruche afin de découvrir ce territoire, de partager avec les acteurs et élus locaux leurs problématiques, leurs difficultés, leurs actions, leurs réussites... et évaluer les possibilités de transfert d'expériences.

1. Composer un groupe de personnes motivées par la démarche (élus, acteurs d'AFP, agriculteurs...) et définir les objectifs du voyage d'étude
2. Prendre contact avec les chargés de mission de la communauté de communes Vallée de la Bruche
3. Choisir les sites de visite les plus pertinents en fonction des attendus du voyage
4. Définir le programme précis du voyage (cf. exemple de programme ci-après à composer/ajuster avec les acteurs et partenaires)
5. Réaliser un bilan suite au voyage d'étude afin d'acter les actions transposables à mettre en oeuvre

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** DREAL, CAUE, Mairie Conseil

**Calendrier :** Court terme



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)



## Contexte de la vallée de la Bruche

Le déclin de l'espace agricole a généré un type de paysage spécifique marqué par l'enrésinement, l'enfrichement et l'abandon des terres cultivées, alors dépréciées par rapport à l'industrie créatrice de richesse et symbole de progrès. La prise de conscience de la fermeture des paysages a été très partagée, avec le constat de la dégradation des paysages du quotidien (perte de vues lointaines, manque de lumière...). La Communauté de communes de la Haute-Bruche travaille depuis plus de vingt ans sur le paysage avec une volonté de réouvrir les espaces enfrichés et de conforter l'agriculture locale à travers la mise en place d'associations foncières pastorales. Le mode de gestion de ces espaces permet d'en assurer la pérennité et s'inscrit dans une vision à long terme.

### Fonctionnement

La communauté de communes porte le projet global avec une vision à 15/20 ans. Un chargé de mission présent depuis le début de la démarche a permis une animation et une présence constante sur le terrain, facteur qui garantit une continuité et une cohérence de l'action. Les communes restent maîtres des réalisations et peuvent compter sur l'appui logistique de la communauté pour la mise en oeuvre, le suivi des chantiers de rénovation pastorale, le montage financier (département, région, État, Europe), la comptabilité. Ce partenariat fonctionne dans les deux sens avec l'intervention d'ouvriers communaux pour l'entretien et la gestion de l'AFP. Chaque association comprend a minima une parcelle communale et un conseiller municipal, ou un adjoint, généralement président de l'AFP. Ainsi ce syndicat de propriétaires reste en lien avec les politiques communale et intercommunale.

### Bilan

Aujourd'hui, le bilan est très positif : vingt AFP et des fermes relais ont été créées ; l'agriculture locale se trouve confortée grâce à cette démarche et peut à présent se développer ; une explicitation des rapports entre paysage, environnement et biodiversité ; des sessions de formation pour les élus ont été organisées ; des outils pour le grand public ont été mis en place pour diffuser une culture partagée du paysage ordinaire

## EXEMPLE de programme de voyage d'étude en vallée de la Bruche :

En salle : Élus et techniciens de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche présentent

- La dynamique de développement local au sein de la vallée de la Bruche et de la Politique paysagère et environnementale intercommunale
- Les différentes démarches engagées avec les éleveurs, notamment la démarche «Vision paysagée, vision partagée» et le travail sur la dynamique «prairie/paysage/valeur agronomique»

Sur le terrain : Présentation de la politique paysagère «Le paysage, c'est l'affaire de tous !».

- Visite de réalisations :
  - de rénovation pastorale (Association Foncière Pastorale) et d'amélioration du pâturage en secteur peri-villageois
  - de requalification d'une ancienne friche industrielle
  - d'un point de lecture du paysage
- Visite de la Ferme relais agricole La Perheux : présentation du programme ferme relais agricole et discussion avec les élus et exploitants agricoles du site
- Visite de l'exploitation et présentation du projet agricole du président de l'APFM (Association des producteurs fermiers de montagne)
- Visite dans la Vallée de la Climontaine et en fond de la vallée principale de la Bruche en direction de Saales et présentation de l'action qui permet de passer d'un état de «forêt (sapinières)» à un état de «prairie» à haute valeur agronomique.



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

# 2

## ACTION 2. SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS AU RÔLE DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES

> La Communauté de communes, en collaboration avec les institutions ou associations, pourra mettre en place des actions de sensibilisation sur l'outil AFP.

Il s'agira de :

- diffuser de l'information, via différents documents de communication (journal communautaire, affiches, dépliants, courrier spécifique...)
- développer l'information en lien avec les chemins et aménagements existants (AFP et cheminement du Pontet par exemple)
- animer des réunions publiques
- préparer des réunions/ateliers pour expliquer les AFP (les objectifs, les principes d'une AFP, les difficultés à surmonter et les avantages)
- organiser des événements ou animations sur le terrain

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture

**Calendrier :** court terme

### INFORMER SUR LES AFP

L'AFP est une association syndicale de propriétaires fonciers se réunissant pour gérer collectivement des terrains à vocation agricole ou pastorale. Sa création se justifie par la présence sur un secteur de nombreuses parcelles privées en friches ou boisées. Leur rénovation en prés de fauche ou de pâture nécessite la mise en oeuvre de moyens trop importants pour être supportée par les seuls propriétaires.

#### Les OBJECTIFS

- Supprimer des parcelles en friches ou boisées préjudiciables à la qualité du cadre de vie et à l'environnement.
- Permettre l'entretien et la valorisation à moindre coût d'une zone sensible du point de vue agricole, patrimonial et paysager.
- Mettre de nouveaux espaces agricoles à disposition des éleveurs locaux.
- Fédérer les acteurs locaux autour de la problématique des paysages

#### Les PRINCIPES

- Un Syndicat de propriétaires d'un grand secteur globalement en friche, boisé et/ou difficilement exploitable actuellement.
- Les propriétaires du périmètre concerné s'associent tout en restant chacun individuellement propriétaires de leurs biens fonciers. Il n'est en aucun cas question d'expropriation.
- La création de l'AFP n'empêche, à aucun moment, un propriétaire de vendre ou d'acheter des terrains du périmètre de l'AFP.
- Cette Association y effectue les travaux nécessaires à la remise en état des terrains inclus dans le périmètre. Ensuite, elle gère, entretien ou fait entretenir l'ensemble du périmètre
- Organes administratifs : assemblée générale de l'association, syndicat, président et vice-président.
- Toutes les décisions sont prises en Assemblée Générale par l'ensemble des propriétaires ; la Communauté de Communes peut aider à l'aboutissement du projet, dans la mesure où la majorité des propriétaires concernés y sont favorables.

#### Les DIFFICULTÉS

- 1- La procédure de création de l'AFP (démarche de pré-enquête, d'enquête publique, réunions annuelles,...)
- 2- Rapport nouveau des propriétaires au regard de leurs « droits » de propriétaires.
- 3- Investissement « temps et argent »

#### Les AVANTAGES

- 1- La création de l'association est révélatrice d'une volonté politique forte de vouloir agir sur les espaces naturels et les paysages
- 2- Elle « rappelle » aux propriétaires leurs « devoirs » de propriétaire
- 3- Elle s'inscrit dans une optique beaucoup plus large que le seul niveau agricole
- 4- Elle répond bien à des possibilités de gestion et de « ré appropriation » du foncier fortement morcelé
- 5- Elle se veut durable et avoir un effet « sensibilisateur »



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

# 2

## ACTION 3. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES EXISTANTES

Les associations foncières pastorales existantes ont exprimé leurs difficultés lors des différents ateliers participatifs. Elles ont notamment fait part des manques d'accès aux terres (problématique citée également pour la gestion de la forêt) et selon les secteurs des manques d'eau (captage).

La communauté de communes pourra accompagner les AFP existantes, en collaboration avec ses partenaires, dans diverses actions permettant d'améliorer leur fonctionnement :

- Recueil des difficultés et moyens d'intervention en groupe de travail
- Réflexion d'ensemble sur l'amélioration de la desserte (en lien avec l'exploitation de la forêt). Une expérience intéressante a été citée en Maurienne sur le groupement d'une AFP et de sylviculteurs pour améliorer les accès.
- Évaluation des potentiels hydrauliques pour améliorer la gestion de l'eau sur certains secteurs
- Sensibilisation des acteurs
- Mise en valeur des travaux réalisés sur les AFP via une communication élargie
- ...

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes, communes concernées

**Principaux partenaires :** AFP existantes, Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture

**Calendrier :** Court terme



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

# 2

## ACTION 4. RELANCER DANS DE BONNES CONDITIONS L'AFP SUR LE VERSANT DE MONTRAILLANT

La communauté de communes pourra animer avec les communes concernées un groupe de travail pour :

- Relancer la réflexion
- Évaluer le précédent projet et comprendre les points de blocage pour proposer des solutions adaptées
- Désigner un médiateur, garant de la concertation

Une des pistes évoquées en atelier participatif serait de relancer le projet avec un redécoupage moins ambitieux en terme de territoire, et de commencer par élargir certains secteurs de clairières existantes. La mise en oeuvre des projets passera aussi par une grande sensibilisation et concertation des acteurs du territoire (cf. Action 2 ci-dessus).

Conditions préalables à la création d'une AFP

- Terrains classés en zone non constructible dans le document d'urbanisme.
- Adhésion de la moitié des propriétaires dont les terres représentent les 2/3 au moins du périmètre défini (ou réciproquement).
- Adhésion de la collectivité locale.
- Se prévaloir d'un acquéreur en cas de délaissement (la commune en général).

Démarche de création d'une AFP

1. Sensibiliser localement (agriculteurs, habitants, propriétaires...) au projet et à l'intérêt d'une AFP sur le versant de Montrailant : réunions d'informations, de travail, visites de terrain, communication...
  2. Délimitation du périmètre de projet de la future AFP.
  3. Recensement des propriétaires (matrice cadastrale)
  4. Consultation des propriétaires (par écrit et réunions d'information)
  5. Constitution du dossier et soumission au représentant de l'État (DDAF) pour enquête publique.
  6. Autorisations préfectorales et création officielle de l'association. (L'ordonnance 2004 - 632 du 1er juillet 2004 régit les droits des AFP).
- > La réussite d'une telle entreprise repose sur l'adhésion des propriétaires au projet. Il est indispensable de mettre en oeuvre une démarche d'information sur les statuts et principes de fonctionnement de l'AFP.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes, communes concernées

**Principaux partenaires :** Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture

**Calendrier :** Moyen terme

**Budget moyen :** ex. dans la vallée de la Bruche : entre 2000 € et 7000 € par hectare à rénover, selon la nature des travaux et les moyens utilisés.



# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

# 2

Lien avec autres actions

Fiche 1. Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale  
Fiche 3. Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt  
Fiche 6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux

Expériences inspirantes

- Communauté de communes Vallée de la Bruche (67)
- Projet de création de l'AFP de Villargondran (73)
- Groupement d'une AFP avec des sylviculteurs en Maurienne (73)

Pour aller plus loin  
Documentation

<http://www.echoalp.com/>

<http://cc.valleedelabruche.fr>

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/>

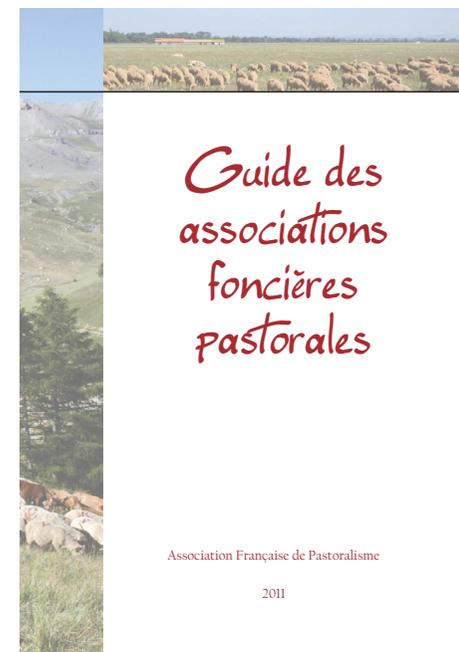
<http://www.cardere.fr/doc/XclasseurAFP.pdf>

L'expérience de la Vallée de la Bruche dans la reconquête et prise en compte du paysage dans sa politique de développement local n'est pas le fruit du hasard. Elle relève de la mise en oeuvre d'outils et de procédure, qui combinés et animés par un chargé de mission depuis plus de 25 ans, conduit à une politique paysagère qui fait école et référence à l'échelon national.



### Fiches méthodologiques

- Les journées pastorales
- Le troupeau collectif
- La rénovation des pâturages communaux
- L'Association Foncière Pastorale
- L'aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAP)
- L'aide au déboisement
- L'aide à l'acquisition de la parcelle
- Fermes Relais Agricoles



Suivi

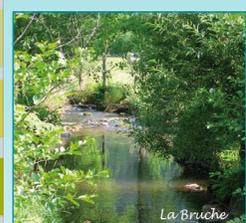
- Réalisation du voyage d'étude / Nombre de participants / Retour d'expériences
- Actions de sensibilisation engagées
- Actions engagées en faveur du maintien des AFP existantes
- Lancement du projet d'AFP sur le versant du Montrailant / création de l'AFP

# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)

2



VALLEE DE LA BRUCHE DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DURABLE AU SERVICE DU TERRITOIRE



- > Propriétaires fonciers,
  - > Agriculteurs,
  - > Habitants,
  - > Elus
- de la Haute-Bruche ...

- Vous souhaitez :**
- embellir votre commune,
  - participer à l'amélioration de votre cadre de vie,
  - conquérir et valoriser de nouveaux espaces,
  - pérenniser votre bien foncier,
  - participer au développement de l'agriculture de montagne,
  - dynamiser vos liens sociaux...

**Passez à l'action, avec les Associations Foncières Pastorales !**



## AFP "Mode d'emploi"

L'AFP est une association syndicale de propriétaires fonciers qui se réunissent pour valoriser et gérer ensemble - eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'exploitants agricoles - des terres à vocation pastorale ou sylvicole, dans des zones non constructibles. Petit résumé pour mieux comprendre l'AFP, ses objectifs, sa création, ses organes et son fonctionnement...

**Objectifs**

L'AFP est l'un des outils développés par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche afin de traduire concrètement la politique paysagère intercommunale.

Elle répond aux 5 objectifs majeurs de cette politique :

- ▶ Améliorer l'aspect paysager de la Vallée, en la rendant plus agréable pour ses habitants et plus attractive pour le tourisme,
- ▶ Favoriser la bio-diversité,
- ▶ Développer et soutenir l'agriculture de montagne,
- ▶ Sauvegarder la vie économique et sociale des villages concernés,
- ▶ Etablir une relation harmonieuse entre milieu naturel et société.

**Organes et fonctionnement**

- ▶ L'Assemblée Générale (AG) est composée de l'ensemble des propriétaires. Elle fixe les statuts, valide un programme de travaux, met en place un syndicat (bureau), contrôle la gestion de l'AFP.
- ▶ Le syndicat, élu par l'AG, gère l'AFP, met en œuvre le programme des travaux et le propose à l'AG, gère les comptes de l'association.
- ▶ Le président préside l'AG et le syndicat, exécute les décisions, prépare le budget annuel et les comptes de l'association.
- ▶ Les membres de l'AFP restent individuellement propriétaires de leurs biens.
- ▶ Ventes, donations, successions, ... restent possibles.
- ▶ Les droits de chasse et de pêche ne sont pas modifiés.
- ▶ L'association peut bénéficier d'aides publiques, financières, techniques et administratives (Europe, Etat, Région, Département, CCHB...). Une part reste à la charge des propriétaires, mais peut être effectuée sous forme de travaux.

**Création**

La création de l'AFP relève d'une initiative locale, validée par une enquête publique et ponctuée par un arrêté préfectoral.

Deux conditions sont requises :

- ▶ L'adhésion expresse de 50% au moins des propriétaires possédant au minimum 50% de la superficie,
- ▶ L'engagement d'acquiescer (association, collectivité ou propriétaire) les terres faisant l'objet d'un délaissement.

**Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées\***

\*MAET : Dossier porté par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche dès 2007 et qui permet d'inscrire la politique paysagère dans une dynamique de gestion respectueuse des espaces naturels (fonds de vallée, espèces de pâturage et landes, tourbières, ...). Cela se traduit par des contrats agricoles rémunérés en fonction des pratiques agricoles. (NB : plus de 1000 ha sont aujourd'hui contractualisés en Haute-Bruche)

**Textes réglementaires**

L'Association Foncière Pastorale est régie par l'ordonnance modifiée n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006.

Source : <http://cc.valleedelabruche.fr>

## Témoignage

### "Lire et vivre le paysage à tous les temps"

"De la création de la première AFP en 1987 à l'obtention du Prix du Paysage en 2007, la démarche paysagère de la Haute-Bruche a fait son chemin... Et ses preuves.

Face à la déprise industrielle et agricole, qui avait si fortement marqué notre Vallée de son empreinte, nous avons fait le choix de lutter contre la friche et l'enrésinement excessif, de restaurer nos prairies, vergers et cours d'eau, pour redonner la lumière à nos villages et revaloriser notre cadre de vie.

Les résultats de cette démarche, collective, pragmatique et patiente, sont aujourd'hui sous nos yeux. Ils sont incontestables, car ils se lisent et se vivent au quotidien, tout particulièrement à travers les 20 AFP créées à ce jour. Oeuvres de propriétaires fonciers, élus, agriculteurs, habitants et bénévoles, ces associations ont contribué à la dynamique de reconquête qui a vu notre territoire retrouver de son attractivité et notre population augmenter à nouveau.

Toutefois, cette longue expérience ne concerne pas seulement le passé, ni même le présent. Elle se conjugue à tous les temps. Elle constitue un capital d'avenir que nous devons continuer à entretenir et développer pour le transmettre à nos enfants.

Notre paysage est particulier dans la mesure où, de génération en génération, ses habitants le modelent à leur façon, spontanément, mais aussi de manière concertée, à travers leurs activités, traditions et modes de vie. L'AFP est l'un des outils de cette appropriation concertée, actuelle et future. Cet outil, éprouvé et efficace, est à la disposition de tous les habitants de la Haute-Bruche".

# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)



Vallon de Barembach avant/après

La Bruchine avant/après

Blancherupt

## La Bruchine

### Une dynamique bien concertée

L'originalité de cette AFP est qu'elle est territorialement intercommunale. Cette dynamique de 3 communes a rendu possible la gestion d'un fond de vallée de manière concertée et intelligente, avec un gain important en termes de lien social. Quand on voit le village voisin, cela donne envie de travailler ensemble pour poursuivre et pérenniser cette démarche autour d'exploitants sachant concilier technicité et agriculture durable...



#### «L'aspect visuel est déterminant»

par Richard Galli, Président de l'AFP

Cette AFP présente plusieurs caractéristiques qui en font toute sa singularité : D'une surface relativement étendue, Elle s'étend en fond de vallée de la BRUCHE, sur une surface relativement conséquente et concerne trois communes (Colroy-La-Roche ; Saulxures ; Saint Blaise-La-Roche). De plus, elle intègre beaucoup de petites parcelles et est entretenue par 3 agriculteurs différents. Autant dire qu'au départ, la dynamique n'a pas été simple à enclencher. Mais l'ancien Président, Roger Studer, s'est beaucoup investi pour convaincre tout le monde. Il faut lui rendre hommage. A sa suite, j'hérite d'une situation qui est assez favorable, car désormais les populations sont plutôt convaincues. Il faut dire que le résultat est spectaculaire. En fond de vallée, quand on voit son voisin, ça change beaucoup de chose : l'aspect visuel créé du lien social et c'est, à mon sens, déterminant. Et avec trois agriculteurs qui s'investissent, les pêcheurs qui entretiennent les abords de la Bruche, la démarche est pérenne.



#### «Un bon compromis»

par Alexandre Valentin, jeune agriculteur de Ranrupt

Je travaille sur 52 hectares en tout, avec une quarantaine de bêtes, dont 15 laitières. Sur l'association foncière, j'exploite 6 hectares, uniquement en foin, car en zone plate et rendue accessible suite aux travaux. De mon point de vue, la démarche AFP est un bon compromis. Cela me permet non seulement de conforter les surfaces nécessaires à mon développement économique agricole mais aussi d'être un garant de la qualité environnementale (préservation de la faune et de la flore) de notre vallée sur ces prairies. Bien sûr, je dois respecter un cahier des charges, notamment en ce qui concerne les conditions d'exploitation : interdiction d'apports d'engrais minéral, respect d'une fauche après le 1<sup>er</sup> Juillet sur une partie de la zone pour permettre la nidification au sol. En contrepartie, il y a des compensations financières dans le cadre des Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées\* et, globalement, tout le monde s'y retrouve pour concilier agriculture raisonnée et valorisation de l'environnement.

## Les Terrasses de la Blanche Pierre

### Rien que l'essentiel ...

Avec ses 30 habitants, Blancherupt est la plus petite commune de la CCHB et n'abrite - comme elle le revendique depuis une campagne de communication fameuse - "Rien que l'essentiel"... L'essentiel dont, depuis quelques temps, une association foncière pastorale «Les Terrasses de la Blanche Pierre» Dernière née en Haute-Bruche, elle est représentative d'une nouvelle génération d'AFP.



#### «Tout concilier»

par Albert Seiler, Maire de Blancherupt

Située à une altitude moyenne de plus de 500 m, classée en zone de montagne, avec un territoire couvert à 60% par la forêt, Blancherupt doit veiller à garder ouverts ses abords. Pour cela, nous avons la chance de compter sur deux agriculteurs. Néanmoins, la création de cette AFP était nécessaire pour valoriser un peu moins de 20 ha très morcelés et importants en termes paysagers. Cette démarche nous permet de tout concilier : amélioration du cadre de vie, protection du milieu et de la bio-diversité, valorisation des terres, mais aussi des bois, grâce à une démarche "agroforestière". Nous avons la chance d'avoir, comme Président de l'AFP, Jean-François Rieux qui est un jeune agent retraité de l'ONF, propriétaire forestier lui-même. Il nous a bien aidé à développer ce concept d'agroforesterie qui est assez novateur. Notre commune est la plus petite de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, l'AFP est modeste par la taille, mais fort de l'appui de l'intercommunalité, on ne peut qu'avoir beaucoup d'ambition pour mener à bien ce projet.



#### «Des gains multiples»

Par Jean-François Rieux, Président de l'AFP et forestier

L'agroforesterie a pour objectif de développer l'agriculture en harmonie avec une gestion forestière extensive de qualité. Pour ce qui concerne notre AFP, l'application de ce concept va voir le jour sur une grande partie des 17 ha. L'objectif premier est de retrouver des perspectives visuelles, en restaurant les anciennes prairies en terrasses à proximité immédiate du village, tout en arborant les talus qui les séparent. L'aspect qualitatif de la démarche réside dans le choix des essences : fruitiers, mersiers, pommiers sauvages, ... ou bois d'œuvre nobles (érabes, hêtres, frênes...). Bien entendu, tout cela se fait en concertation avec les propriétaires. Au final, on mise sur des gains multiples : un paysage à la fois plus ouvert, agréable et facile à entretenir, des terrains supplémentaires pour les agriculteurs, des fruits à récolter dans quelques années et du bois d'œuvre à plus long terme.

**Quelques éléments pour aller plus loin !**

- Le cédérom, "Le Paysage, c'est l'affaire de tous", le document le plus complet sur la politique paysagère de la Haute-Bruche et les AFP.
- Une exposition paysagère, sous forme de 4 modules de 2 éléments soit 8 panneaux.
- Les plaquettes "Construire sa maison dans la Vallée" et "Réhabiliter sa maison vosgienne"
- Le dépliant de présentation des "Points de lecture" du Paysage
- Plaquette «Grand Prix du Paysage 2007» du MEDDAT,
- Fiche de présentation Arturbain.fr 2008

**Tous ces supports sont disponibles sur simple demande :**

Communauté de Communes de la Haute-Bruche  
Maison de la Vallée,  
114 , Grand'Rue  
67 130 Schirmeck  
Tél. 03 88 97 86 20  
mail : contact@hautebruche.com

# SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES (AFP)



## Constituer une Association Foncière Pastorale

L'Association foncière pastorale (AFP) est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but de conforter et d'aider à la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

Face à la complexité foncière, au multi-usages et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

L'AFP constitue également un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile.

### Mise en place

La création d'une AFP relève d'une initiative locale de propriétaires privés et publics soutenue en principe par les communes concernées.

En règle générale, les AFP sont créées sous la forme d'associations syndicales autorisées, la procédure doit s'appuyer sur une enquête publique. La création ainsi que les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une collectivité territoriale fait partie de l'association.

Son statut d'établissement public à caractère administratif lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes mais lui ouvre droit aux aides publiques.

Elle peut passer des actes authentiques. Sa gestion comptable est généralement confiée à un trésorier public.



## Le Fonctionnement

### L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les propriétaires, elle nomme les syndics titulaires et suppléants de l'association.

Elle délibère sur :

- la gestion du syndicat qui lui rend compte, lors de chaque assemblée générale ordinaire, des opérations accomplies,
- la fixation du montant maximum des emprunts,
- les propositions de dissolution ou de modification de l'acte d'association (statuts, périmètre),
- sur le programme de travaux neufs et de grosses réparations qui lui est proposé par le syndicat,
- toute question qui lui est soumise par le syndicat ou en application d'une loi ou d'un règlement.

L'assemblée des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire à la demande du syndicat, du préfet ou de la majorité de ses membres pour modifier les statuts ou prendre des décisions concernant l'existence même de l'association.



### Le Syndicat

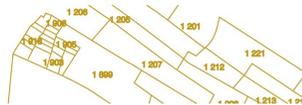
Il élit parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire.

Il délibère notamment sur :

- les projets de travaux et leur exécution,
- les catégories de marchés qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président,
- le budget annuel,
- les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association,
- les emprunts dans la limite du montant fixé par l'assemblée des propriétaires,
- le compte de gestion du comptable et le compte administratif du président.

Le syndicat peut en outre :

- engager, en cas d'urgence, des travaux ne figurant pas au programme adopté par l'Assemblée Générale,
- décider du mode et des conditions de location,
- autoriser les actions devant les tribunaux,
- faire des propositions sur tout ce qu'il croira utile aux intérêts de l'association.



### Le Président

Il n'est que l'exécutant des décisions prises en Assemblée Générale ou en Syndicat, il n'a aucun pouvoir de police.

Ainsi le Président

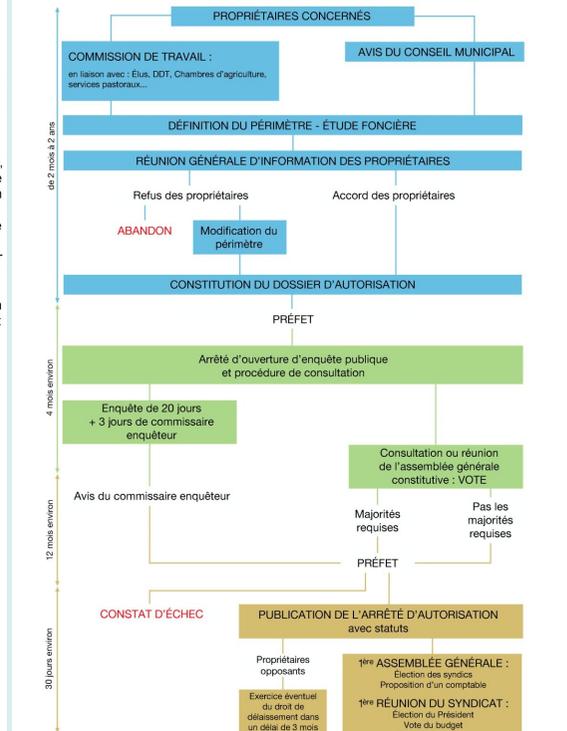
- est le représentant légal de l'association,
- exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du syndicat. Il en convoque et préside les réunions,
- est responsable des marchés, il réceptionne les travaux,
- exécute les actes budgétaires approuvés par le syndicat,
- transmet au préfet les actes,
- rend exécutoire les actes de l'association par affichage au siège ou par notification aux intéressés.

### Les possibilités d'aides financières d'une AFP autorisée

Ces aides sont variables selon les financeurs et la nature de la dépense.

On peut néanmoins distinguer :

- les aides au fonctionnement attribuées éventuellement par les communes, les conseils généraux ou encore les régions,
- les aides au financement des investissements (débroussaillage, abris de berger, accès forestiers et agricoles, points d'eau, sentiers et équipements touristiques légers...) généralement sollicitées auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.
- l'AFP peut également emprunter à des taux bonifiés sous certaines conditions.



rhôneAlpes



Pour plus d'informations :  
Société d'Economie  
Alpêtre de la Haute Savoie  
04.50.88.37.74  
sea74@echoalp.com

### Les textes relatifs aux AFP

- Les articles du code Rural L 135-1 à L135-12.
- La partie réglementaire R 135-2 à R 135-10.
- L'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux "associations syndicales de propriétaires" dont font partie les AFP.
- Le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.
- Art. 25 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30-12-2006.



Source : [http://www.echoalp.com/documents/Constituer\\_une\\_AFP.pdf](http://www.echoalp.com/documents/Constituer_une_AFP.pdf)



## Contexte

La forêt du Val Gelon Coisin, comprenant 32 communes, couvre plus de 8 500 ha dont 4700 ha situés en forêt privée et 3800 ha en forêt publique.

Pour la forêt privée, près de 98% des propriétaires possèdent des propriétés inférieures à 1 ha et représentent 76 % de la surface boisée. Le morcellement et la parcellisation sont devenus des handicaps majeurs pour la compétitivité de la forêt privée. Certains propriétaires se rassemblent en groupements et réalisent des ventes groupées. Certaines coupes réalisées sur le territoire ont laissé les terrains en «mauvais état». La régénérescence naturelle se fait de plus en plus difficilement avec le développement du gibier. Il faudrait mener des actions de replantation.

Pour la forêt publique, les communes ont déjà fait beaucoup d'efforts pour aménager des kilomètres de routes pour améliorer la desserte de la forêt. Cela se poursuit. Les communes réalisent des ventes aux enchères (environ 2 par an), ou des ventes de gré à gré.

Une Charte Forestière de Territoire a été réalisée il y a quelques années. Certaines actions du plan d'action ont été mises en oeuvre (ex. Bourse foncière forestière) d'autres, non encore lancées, pourraient avoir un effet direct sur la gestion des paysages (ex. 1.2 Développer la desserte avec un schéma de développement pour un programme opérationnel et pour la mise en place de contrats pluriannuels de coupes forestières, 2.7 Promouvoir la vocation touristique des espaces forestiers du Val Gelon Coisin).

En parallèle, le territoire a travaillé sur un projet TEPOS : sont prévues 20 chaufferies moyennes et 12 grosses sur le territoire de la communauté de communes d'ici 2050.

Cette action vise ainsi à renforcer l'animation forestière sur le territoire et à développer les liens entre forêt et paysage.

## Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
  - 1.1. Conforter les grandes continuités et structures paysagères
- 3 Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers
  - 3.1. Organiser et développer la filière bois
  - 3.2. Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée
  - 3.3. Sensibiliser autour de la forêt, sa multifonctionnalité et son exploitation
- 4 Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels
  - 4.4. Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception
- 6 Enrichir les parcours du territoire
  - 6.1. Mettre en scène la découverte du territoire
  - 6.2. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés

## Objectifs

- Poursuivre l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion des espaces forestiers
- Organiser la filière bois en lien avec TEPOS



## Contenu

### ACTION 1. POURSUIVRE L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX À LA GESTION «PAYSAGÈRE» DES ESPACES FORESTIERS

L'animation forestière sur le territoire est déjà engagée, comme la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion des espaces forestiers. Il s'agit de pérenniser et d'amplifier ces démarches en intégrant la dimension paysagère pour :

- Mettre en oeuvre des projets de massification permettant une meilleure exploitation de secteurs découpés en petites unités
- Mener des opérations de réouvertures paysagères (en lien avec les agriculteurs) notamment en pied de pentes boisées, aux abords des villages ou hameaux (par exemple en partie basse des versants des Hurtières dans la vallée des Huiles), mais aussi en partie haute au niveau des alpages
- S'engager vers une charte de bonne gestion paysagère de la forêt permettant en particulier de réfléchir à l'échelle de l'ensemble du territoire et non commune par commune

#### Exemple de sensibilisation à la prise en compte des paysages dans la gestion de la forêt :

Une coupe a été réalisée au col de la Cochette et a fait débat lors des ateliers participatifs. Cette expérience peut servir de support pour s'interroger sur les points positifs et négatifs de cette opération, et s'accorder sur une ligne de conduite quant à la remise en état des terrains exploités notamment. La communauté de communes pourrait être chef de file pour organiser des rencontres avec les différents acteurs, les sensibiliser au Plan Paysage et à l'importance de la prise en compte des paysages lors de la gestion de la forêt.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de Communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** ONF, CRPF, Association des communes forestières

**Calendrier :** Court terme

**Aides :** Subventions du programme Leader pour projets de massification



# ACCOMPAGNER UNE GESTION «PAYSAGÈRE» DE LA FORÊT



## ACTION 2. DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

La Communauté de Communes de Cœur de Savoie, au même titre que des dizaines de territoires ruraux en France, s'est lancé dans une démarche TEPOS (Territoire à Énergie POSitive). À travers cette labellisation TEPOS, la Communauté de Communes Cœur de Savoie s'engage à atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle du territoire à l'horizon 2050. En particulier, Cœur de Savoie s'engage dans l'augmentation de la production d'énergies renouvelables dont les ressources forestières font partie.

Le territoire s'est en particulier engagé dans la création de chaufferies bois (entre 15 et 20 GWh/an). Les chiffres d'une vingtaine de chaufferies moyennes et d'une douzaine de taille plus importante d'ici 2050 sont souvent avancés. Il faut savoir que si le bois qui les alimentent provient en partie des déchetteries (catégorie B), l'autre partie provient bien de la coupe en forêt (catégorie A). Cette création de chaufferie viendra soutenir l'activité bois de chauffage et ainsi permettre, en partie au moins, une gestion de la forêt. Il faut aussi noter que le programme TEPOS prévoit la création d'une plate-forme bois.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de Communes Cœur de Savoie

**Principaux partenaires :** ceux de tepos page 9 ONF, CRPF, Association des communes forestières

**Calendrier :** Moyen terme

**Aides :** Celles liées au programme TEPOS et au programme TEPCV (Labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte -TEPCV- par le Ministère de l'Environnement, depuis juillet 2016, Cœur de Savoie bénéficie de fonds supplémentaires pour la mise en oeuvre d'opérations d'investissement contribuant à réduire sa facture énergétique et à développer les équipements à énergies renouvelables).

<http://www.coeurdesavoie.fr/2533-tepos.htm>

<http://www.coeurdesavoie.fr/2534-tepcv.htm>



### Territoire à énergie positive

*Un programme ambitieux pour un territoire audacieux*

- SOMMAIRE**
- 1 Une vallée, trois massifs
  - 2 Un territoire dynamique
  - 3 Les consommations du territoire
  - 4 La production d'énergies renouvelables
  - 5 L'habitat
  - 6 Les déplacements
  - 7 L'industrie
  - 8 L'agriculture, la forêt et l'énergie public
  - 9 Les bâtiments tertiaires, publics et tertiaires privés
  - 10 L'adaptation au changement climatique
  - 11 La gouvernance
  - 12 La gouvernance

Communauté de communes Cœur de Savoie  
Place Albert Serizy  
BP 2000  
73100 Moutiers  
04 79 84 82 22  
www.coeurdesavoie.fr

**Une volonté politique affirmée**  
Dès sa création en janvier 2014, la Communauté de communes Cœur de Savoie a souhaité s'engager dans une démarche forte de développement durable.

Cœur de Savoie a choisi l'objectif de la maîtrise de l'énergie et de la valorisation des nombreuses ressources de son territoire en se donnant pour ambition de devenir un territoire énergétiquement autonome à l'horizon de sa ville-centre, Montmélian, pionnière historique du solaire et labellisée Clergie depuis 2007.

C'est donc tout naturellement qu'elle s'est tournée vers la démarche TEPOS, qui a ici d'autant plus de sens que ses territoires contigus, notamment Chambéry-Métropole et le PNR des Bauges, sont aujourd'hui labellisés TEPOS Rhône-Alpes et "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV).

À l'été 2015, Cœur de Savoie a engagé une démarche de réflexion avec l'ensemble des acteurs de son territoire pour construire une première feuille de route TEPOS présentée à l'ADEME et à la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un appel à projets. Aujourd'hui lauréate, Cœur de Savoie doit profiter de la transition énergétique et en faire un levier important pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire. TEPOS permettra en outre de développer des filières non délocalisables.

La création de Cœur de Savoie en tant que collectivité et la volonté de s'engager dans une démarche de développement durable sont donc concomitantes. Dans ce contexte, la démarche TEPOS offre au territoire une belle opportunité pour :

- affirmer son identité,
- structurer son projet de territoire et lui donner des objectifs concrets,
- fédérer les acteurs autour d'un projet
- développer de nouvelles filières en s'appuyant sur les entreprises innovantes locales

La démarche TEPOS assure l'élaboration du plan climat air énergie qui se concentre plus spécifiquement sur la limitation des gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

Bianca SANTARD, Présidente



# ACCOMPAGNER UNE GESTION «PAYSAGÈRE» DE LA FORÊT

# 3

Lien avec autres actions

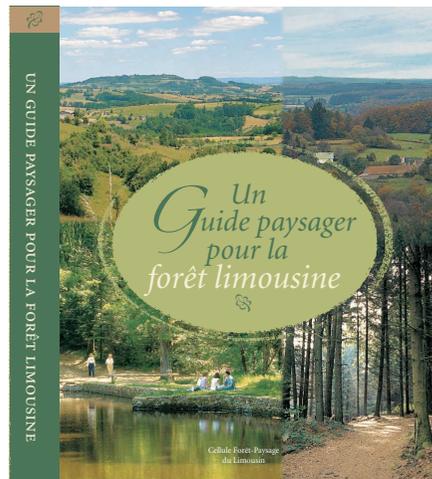
Fiche 2. Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales (AFP)  
Fiche 6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux

Expériences inspirantes

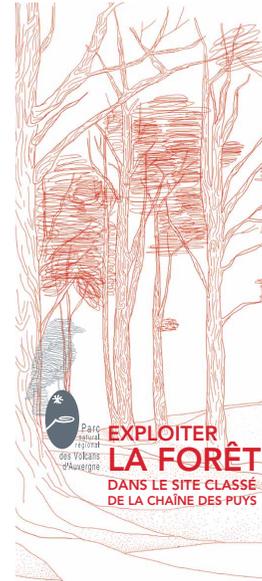
- Filière Bois de Chartreuse - <http://www.parc-chartreuse.net/fr/agir/foret-bois>
- Pôle Bois du Trièves

Pour aller plus loin  
Documentation

[http://www.smafga.fr/Files/Other/Guide\\_paysager\\_foret\\_limousine.pdf](http://www.smafga.fr/Files/Other/Guide_paysager_foret_limousine.pdf)



[www.parcdesvolcans.fr](http://www.parcdesvolcans.fr)



Coupe de régénération correctement réalisée

- 1 Exploitation réalisée durant l'automne et l'hiver
- 2 Piste taillée en suivant les courbes de niveau
- 3 Arbre avec loge conservé
- 4 Répartition de la coupe sur l'ensemble de la parcelle

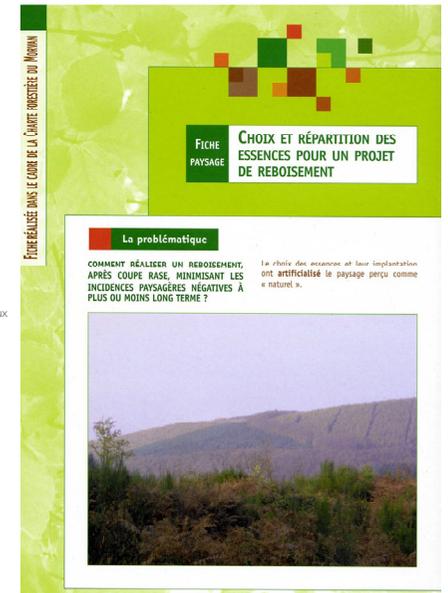


Coupe de régénération mal réalisée >>>

- 1 Exploitation en pleine sève pendant la période de reproduction de nombreux animaux
- 2 Pas de semencier conservé et peu d'arbres d'avenir, laissant la place au taillis
- 3 Houppiers abandonnés sur place
- 4 Piste taillée droit dans la pente : risque de forte érosion
- 5 Plus de 50% du volume sur pied abattu



<http://www.parcdumorvan.org>



Outils

L'Aménagement Foncier Agricole et Forestier est une combinaison des procédures de remembrement rural et de remembrement forestier. Il vise à l'amélioration, à l'intérieur d'un périmètre donné, de la structure des fonds agricoles et forestiers par le regroupement de parcelles. Il permet la création et l'amélioration d'ouvrages collectifs : voirie et hydraulique, remise en état des sols, travaux liés à la préservation de l'environnement et des paysages

Suivi

- Actions de sensibilisation engagées
- Nombre et puissance des chaufferies bois installées sur le territoire
- Nombre d'opérations de massification et/ou de remembrement

Source : [http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/autres\\_docs/paysages.pdf](http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/autres_docs/paysages.pdf)

## LES AIDES

Lorsque l'aménagement paysager entraîne des surcoûts ou une diminution sensible de la rentabilité, les prestations de services doivent normalement faire l'objet d'une contractualisation entre le demandeur et le sylviculteur, précisant les objectifs, les moyens à mettre en œuvre et la rémunération de ces services. Certaines aides de l'Etat et de la Région sont déjà possibles.

- **Aide aux études paysagères et environnementales liées à un projet d'investissement de production** : le coût de l'étude est forfaitaire (80 à 170 €/ha), plafonné à 5 % du devis du projet, et subventionné au même taux que le projet.
- **Aide aux études paysagères et environnementales dans l'élaboration d'un plan simple de gestion** : le coût de l'étude est forfaitaire (12 €/ha), subventionné à 50 % maximum. Les projets doivent respecter les écosystèmes remarquables et les paysages sensibles.
- **Aide aux études paysagères et environnementales liées à un projet d'investissement à caractère protecteur, environnemental ou social** : le coût de l'étude est plafonné à 10 % du montant du projet, subventionnée au même taux que le projet.
- **Aide à la diversification** : un projet peut affecter 20 % de la surface à la "diversification" : essences d'accompagnement, bouquets, rideaux, mares, clairières, milieux rares... qu'on s'engage à entretenir.
- **Création d'îlots de biodiversité** : plantation d'îlots feuillus dans les résineux, maintien d'îlots de vieillissement dans les futaies feuillues sur 20 à 30 % du peuplement ; subvention de 50 % maximum sur devis HT plafonné à 4000 €/ha.
- **Bonifications d'aides de la Région ou d'autres collectivités** :
  - + 20 % maximum du montant HT des travaux pour les projets intégrant des contraintes liées à la protection de l'environnement,
  - charte forestière de Territoire du Morvan : + 10 % si le projet correspond à une action promue par la charte (ex : reboisement feuillus, ou plantation d'îlot de feuillus dans des résineux, le taux plafond passe à 60 %),
  - autres majorations possibles de + 10 % : opérations collectives d'investissements (ex Groupement forestier), opérations en zone de montagne (quelques communes du Morvan et du Beaujolais) et en zone prioritaire de développement rural.

### DDAF

Côte-d'Or : 6 rue Chancelier de l'Hospital - BP 1550  
21035 DIJON cedex - Tél. 03 80 68 30 00

Nièvre : 24 rue Charles Roy - BP 26 - 58019 NEVERS cedex  
Tél. 03 86 71 52 00

Saône-et-Loire : 24 bd Henri Dunand - 71025 MACON cedex  
Tél. 03 85 21 86 86

Yonne : 3 rue Jehan Pinard - BP 319 - 89011 AUXERRE cedex  
Tél. 03 86 72 55 00

### Parc naturel régional du Morvan

58 230 Saint Brisson - Tél 03 86 78 79 00

### Diren

6 rue Chancelier de l'Hospital - BP 1550 - 21035 DIJON cedex  
Tél 03 80 63 18 50 - [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr)

### Pour en savoir plus

"Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle"

Préfecture de Bourgogne

"Atlas des paysages du Morvan" - Parc Naturel Régional du Morvan

"Atlas des paysages de la Puisaye" - Direction Départementale de

L'Équipement de l'Yonne-Comptoir des projets



### CRPF de Bourgogne

CRPF Bourgogne et délégation de Côte-d'Or :  
18 boulevard Eugène Spuller - BP 106 - 21003 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 53 10 00 - Fax : 03 80 53 10 09 - [bourgogne@crpf.fr](http://bourgogne@crpf.fr)  
[cotedor@crpf.fr](http://cotedor@crpf.fr) - [www.foret-de-bourgogne.com](http://www.foret-de-bourgogne.com)

Délégation de la Nièvre - 3A rue de la Chaumière - 58000 Nevers  
Tél. : 03 86 71 93 55 - Fax : 03 86 71 93 59 - [nièvre@crpf.fr](mailto:nièvre@crpf.fr)

Délégation de la Saône et Loire - 3 promenade Ste-Marie  
71100 Chalon sur Saône - Tél. : 03 85 97 12 97  
Fax : 03 85 97 12 99 - [saoneetloire@crpf.fr](mailto:saoneetloire@crpf.fr)

Délégation de l'Yonne - 18 rue Guynemer - 89000 Auxerre  
Tél. : 03 86 94 90 20 - Fax : 03 86 94 90 24 - [yonnes@crpf.fr](mailto:yonnes@crpf.fr)

Bureau interdépartemental du Morvan

3 place Monge - 21210 Saulieu - Tél. : 03 80 64 30 97  
Fax : 03 80 64 11 36 - [morvan@crpf.fr](mailto:morvan@crpf.fr)



Crédits photos : CRPF Bourgogne, C.R.E.T. - SODICOM/REGREACTIVE - TEL. : 03 80 73 63 00 - R.A.C. DIJON B. 328 859 489 - Mars 2006

## Gestion forestière et paysage

*Gérer la forêt, c'est choisir et suivre des itinéraires sylvicoles respectant le milieu naturel, pour produire du bois et des services dans des conditions économiques satisfaisantes. L'économie, le respect du paysage et le bon sens se rejoignent souvent. On peut éviter problèmes et surcoûts en adoptant quelques principes simples.*

Si le sylviculteur respecte les lois naturelles régissant la vie de l'arbre et de la forêt, il supporte aussi les contraintes d'une production soumise aux lois du marché.

Par contre, le promeneur connaît souvent mal la forêt, la sylviculture et la gestion forestière. Pour le citadin, le paysage rural est devenu un lieu de ressourcement, de détente, un cadre pour ses loisirs. Il l'imagine naturel, immuable ; il le voudrait libre d'accès et consacré à son bien-être.

*La forêt contribue fortement à la qualité des paysages ; elle lui confère son caractère naturel.*

La gestion durable tient compte des fonctions économique, écologique et sociale de la forêt, et parmi celles-ci, du paysage. Certaines pratiques sylvicoles parfaitement justifiées peuvent cependant choquer par leur impact visuel jugé trop artificiel.

Pour que le sylviculteur puisse mener à bien son projet et pratiquer sereinement les coupes et travaux indispensables à la bonne gestion de ses bois, certaines précautions peuvent s'avérer utiles :

- évaluer l'impact paysager de ses actions,
- écouter les expressions d'inquiétude et expliquer ses interventions, les adapter au besoin,
- adopter les gestes paysagers sans surcoût,
- examiner l'intérêt des contractualisations et aides proposées par les demandeurs d'opérations paysagères d'intérêt général qui peuvent s'avérer coûteuses.



Le paysage forestier est la résultante des potentialités naturelles et du travail des sylviculteurs. L'analyse du paysage intègre les acteurs locaux et la perception de l'espace par les usagers

### Le paysage, bien que subjectif, peut être analysé objectivement :

Une étude paysagère complète d'un massif forestier répond aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs du territoire ?
- Quel est le contexte ?
- Quelle est la fréquentation ?
- Quels sont les angles de perception ?

Elle se compose :

- d'une description des composantes paysagères,
- d'une analyse des regards et des relations sociales, professionnelles, économiques, des différents acteurs avec leur territoire,
- du choix d'itinéraires sylvicoles appropriés aux enjeux et aux coûts, élaborés avec les partenaires locaux.

Les propriétaires peuvent alors mettre en œuvre des techniques respectant les recommandations.



Guide réalisé par le CRPF de Bourgogne et financé par la Région.



Source : [http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/autres\\_docs/paysages.pdf](http://www.foret-de-bourgogne.org/files/documentation/autres_docs/paysages.pdf)

## QUELQUES PRINCIPES

*La perception paysagère est relative, changeante et dépendante de l'observateur. Ecoute et dialogue sont indispensables à l'analyse et à l'action paysagère.*

### Constats

- la perception du paysage est subjective, variable en fonction du temps et de l'observateur. Il y a une différence entre la forêt perçue de l'extérieur et la forêt vécue comme cadre de vie,
- les conflits naissent souvent de l'incompréhension des actions sylvicoles,
- l'appréciation d'un manteau forestier à partir d'un point de vue est différente de la perception à l'intérieur de cette même forêt. Le type de fréquentation, le mode de transport influencent la compréhension paysagère. Une coupe rase peut, vue d'en face, défigurer un paysage, et vue en amont, ouvrir une fenêtre dans un paysage fermé,
- la forêt n'a pas une vocation paysagère exclusive, mais certains sites sensibles nécessitent une recherche particulière d'intégration paysagère des travaux forestiers,



Abbaye de Fontenay

- il y a souvent convergence sur des points de bon sens : l'impact des opérations brutales, l'importance de la diversité, de l'alternance, de la lumière, de l'eau.

### Quelques pistes

- les traitements en futaie irrégulière, ou en irrégularisation de peuplements réguliers, induisent des interventions mesurées et un aspect équilibré des peuplements moins déroutants pour les non-forestiers qu'une futaie régulière en régénération par exemple,
- un gestionnaire forestier peut prendre des précautions paysagères sans remettre en cause ses objectifs de production, ni grever abusivement son budget. C'est un état d'esprit, entraînant quelques gestes techniques bien choisis.



Uchon



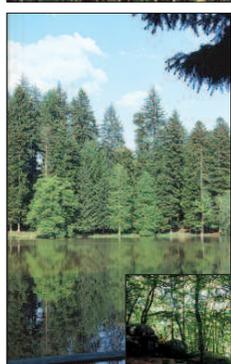
Châtillonnais



La route de La-Pierre-qui-vire



Vue sur Rouvray



Canal de Bourgogne

## QUELQUES RECOMMANDATIONS

### Coupe

- éviter autant que possible les tracés rectilignes, notamment dans le sens de la plus grande pente. La forme de la coupe a plus d'importance que sa surface,
- sur une ligne de crête, conserver des arbres pour éviter l'effet de créneau,
- veiller à une exploitation respectueuse de la forêt et des chemins, avec une remise en état rapide du site (ornières...).



### Rémanents après coupe rase

- lorsqu'ils ne peuvent être broyés, préférer des petits andins rapprochés à des andins moins nombreux, mais plus massifs,
- disposer les andins parallèlement aux axes de circulation.



### Plantation

- favoriser la diversité en maintenant ou en créant des plages irrégulières d'essences différentes (> 0,5 ha) respectant les variations du milieu,
- bannir le mélange d'essences par ligne. Il fait ressortir la structure linéaire, renforçant ainsi la dimension artificielle de la plantation.



### Lisière

- gérer comme une zone de transition la bordure des peuplements en terme de densité, de diversité et de forme (cf. encadré),
- couper les branches mortes des jeunes résineux dans les secteurs les plus sensibles visuellement.



### Éclaircie

- éclaircir avant la fermeture du peuplement en soignant l'exploitation. Une éclaircie systématique peut être complétée par une éclaircie sélective simultanée pour atténuer le contraste visuel. Élaguer.

### Vieux arbres remarquables

- à conserver en lisière ou en coin de parcelle ; ils ont un fort attrait paysager bien que de faible valeur économique.

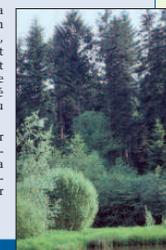
### Autres éléments remarquables

- Les rochers, bornes, vestiges, etc. peuvent être mis en valeur par leur écrin végétal.

### Gestion d'une zone de transition

Plantation : le but n'est pas de la cacher mais de l'intégrer dans son environnement. Des rideaux clairs, d'une largeur de 8 à 12 m, sont conservés à partir du peuplement d'origine ou implantés au moment de la plantation, mais à une densité moindre (25 à 50 % de la densité du peuplement).

Cloisonnements : afin de réduire leur impact visuel, on peut les faire déboucher sur une tournière parallèle à la route ; entre ces deux voies, on éclaircit plus fortement afin de maintenir un rideau perméable au regard.





# ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU SITE DE LA HALTE FERROVIAIRE À SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC

## Contexte

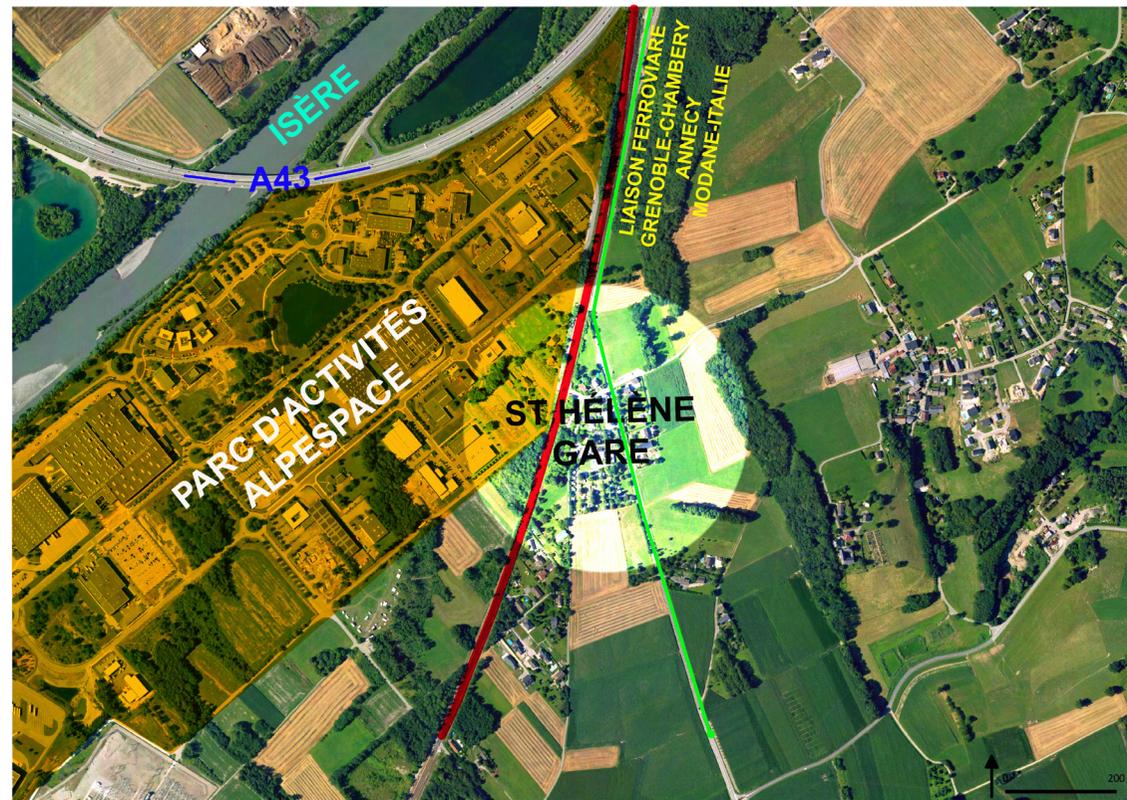
Le secteur de la gare de Sainte-Hélène du Lac est intéressant à plusieurs titres :

- La ligne de trains Grenoble-Chambéry traverse le site (une halte ferroviaire pourrait être réactivée - contacts avec la région et la SNCF en cours)
- Le site borde la zone d'activités économiques de Alpespace et constitue un de ses accès
- La route départementale 923 de Pontcharra à Montmélian borde un autre côté du site
- L'entrée par St Hélène du lac pour desservir le Val Coisin peut participer au désenclavement ressenti par les élus.
- Enfin de l'espace est disponible de part et d'autre de la voie de trains avec la réserve que ce sont pour la plupart des terres agricoles

Ces différents éléments en font, a priori, un territoire stratégique pour une urbanisation future à caractère mixte (logements, commerces, services).

Les élus de la commune et les élus présents au plan paysage ressentent la nécessité d'anticiper en s'interrogeant sur le devenir de ce secteur.

La voie verte venant de Valence par Grenoble puis vers Annecy est une des composantes des réflexions sur ce site



### Par le train

- A 5 mn de la gare de Montmélian, dans laquelle s'arrêtent 103 trains par jour desservant 3 axes: Chambéry, Grenoble, Maurienne-Tarentaise-Italie.

- A 15 mn de la gare TGV de Chambéry

- A 35 mn de la gare TGV de Grenoble



# ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU SITE DE LA HALTE FERROVIAIRE À SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC

# 4

Lien avec les  
Objectifs de qualité  
paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés
  - 5.1. Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique
  - 5.2. Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés
  - 5.3. Qualifier et/ou composer les franges urbaines
- 6 Enrichir les parcours du territoire
  - 6.2. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés
  - 6.3. Développer et déployer le réseau de transport en commun

Objectifs

- Vérifier la faisabilité de développement d'un secteur à proximité des transports, mais contraint par leurs infrastructures, d'un secteur à proximité d'une zone d'activités économiques, mais éloigné du centre-village, d'un secteur encore agricole, mais mité.
- Déterminer le potentiel programmatique, qualitativement et quantitativement, du site





# ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU SITE DE LA HALTE FERROVIAIRE À SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC

# 4

## Contenu

### ACTION 1. RÉUNIR TOUS LES ACTEURS CONCERNES POUR RÉALISER UNE ÉTUDE PROSPECTIVE

- Établir un diagnostic des atouts / faiblesses / opportunités / menaces du site
- Évaluer l'intérêt des gestionnaires de réseaux, des responsables de Alpespace et de la commune de Sainte-Hélène du Lac à développer ce secteur. Établir la volonté politique de développer le site
- Recenser les besoins et les projets pour ce site
- Réaliser un calendrier méthodologique (processus) faisant apparaître les étapes à franchir et les actions qui doivent être réalisées pour qu'elles soient franchies. Par exemple :
  - / «faire un tour de tables des acteurs» (étape à valider par le compte-rendu de toutes les rencontres avec les acteurs)
  - / «faire un état des lieux du foncier» (étape à valider par la production exhaustive de la dureté du foncier)

**Maîtrise d'ouvrage :** Commune de Sainte-Hélène du Lac et Communauté de communes de Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Région, SNCF, CAUE de la Savoie, EPFL

**Calendrier :** la mise en place d'un calendrier fait partie du cahier des charges à mettre en place. La mise en place de la réunion des acteurs doit-être organisée dès que possible.

## Lien avec autres actions

Fiche 6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux

## Expériences inspirantes

L'action doit être mise en lien avec le programme TEPOS qui prévoit, dans le cadre des mobilités, des liaisons cyclables en direction des gares, la création d'une passerelle sur l'Isère entre la gare de Montmélian et Alpespace, le rabattement vers les gares du territoire, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et l'élaboration d'un PDIE.

## Pour aller plus loin Documentation

[https://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/composer\\_la\\_ville\\_autour\\_des\\_gares\\_ter\\_cerema-adeupa-pm-2014.pdf](https://www.adeupa-brest.fr/system/files/publications/composer_la_ville_autour_des_gares_ter_cerema-adeupa-pm-2014.pdf)

## Suivi

- Organisation de la réunion



# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

# 5

## Contexte

Dans les villages, le bâti ancien est «boudé», les futurs habitants préférant trop souvent construire du neuf en périphérie des centres-bourgs. L'idée que le bâti ancien soit difficile à rénover, et que cela a un coût important participe de la déshérence des centres-bourgs tout autant qu'au mitage du paysage.

Tout au long de nos parcours sur le terrain, nous avons pu voir combien de réhabilitations seraient possibles, voir nécessaires, car le bâti parfois laissé à l'abandon, est très dégradé.

Cette situation concerne les centres bourgs, mais aussi les villages, les hameaux et certains bâtis diffus.

Travailler sur la réhabilitation, demande d'élargir notre réflexion et d'ouvrir de nouvelles pistes de montage d'opération, dernièrement notamment des projets de réhabilitation ont vu le jour grâce à l'habitat participatif.

Travailler sur la réhabilitation, c'est aussi, à l'échelle d'un quartier, l'exemple d'Arvillard nous le montre, c'est parfois accepter de démolir un bâti pour en faire «respirer» d'autres. Mais c'est aussi travailler sur les espaces publics et les jardins qui les accompagnent.

Enfin travailler sur la réhabilitation, c'est réfléchir aux énergies renouvelables, et aux modes de construction qui respectent et mettent en valeur l'habitat ancien.

Nous devons démontrer que la réhabilitation peut permettre de créer des logements de grande qualité tout en répondant à la question à la fois de la désertification de centre bourg et l'obligation d'arrêter d'étendre les zones à construire.



*Exemple d'Arvillard, qui allie réhabilitation, avec logements et activité, accessibilité pour tous les niveaux aux personnes à mobilités réduites, stationnements en centre village grâce à la démolition d'un des bâtis, chaudière à granulé bois.*





# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

# 5

Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 1 Respecter la structure et les équilibres du grand paysage
  - 1.1. Conforter les grandes continuités et structures paysagères
- 5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés
  - 5.1. Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique
  - 5.2. Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés

Objectifs

- Démontrer toutes les actions positives que porte la réhabilitation.
- Accompagner et sensibiliser les propriétaires, pour déclencher l'envie de réhabiliter.
- Mettre en place les outils pour aider les élus à anticiper et valoriser des opérations globales de réhabilitation sur un quartier ou un village.
- Travailler sur des OAP patrimoniales ou OAP spécifiques qui permettent de sécuriser les acteurs de la construction ou les habitants à la recherche d'un logement.
- Promouvoir des modes constructifs respectueux du bâti ancien, mais qui intègrent aussi tous les niveaux de confort du bâti contemporain.

Contenu

## ACTION 1. COMMUNIQUER AUTOUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

Il s'agit de repérer et de communiquer sur les opérations de réhabilitation, valorisation du bâti existant, renouvellement des centres anciens... déjà réalisées sur le territoire pour favoriser leur reconnaissance et affirmer leur dimension démonstrative et pédagogique. Ces réalisations pourront faire l'objet de visites pour informer et sensibiliser, et pourront alimenter les réflexions dans le cadre de l'animation du Plan Paysage et de la mise en place d'une consultance architecturale, urbanistique et paysagère.

1. Repérer les opérations de réhabilitation, valorisation du bâti existant, renouvellement des centres anciens... qui peuvent faire référence sur le territoire et en lien avec les objectifs de qualité paysagère : définition de critères, demandes d'informations auprès des communes et différents acteurs tels que les PNR, le CAUE...
2. Définir une trame, une structure, de caractérisation des opérations : nom, commune, situation, type de projet, description, photos, histoire du projet et processus, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coûts, caractère transposable, points de vigilances, difficultés rencontrées...
3. Communiquer sur les opérations référence repérées et détaillées, pour inciter au renouvellement des centres anciens et à la valorisation du bâti existant. Lien avec la consultance.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes avec les communes concernées (en appui sur l'inventaire fait par le parc des Bauges pour la partie le concernant)

**Principaux partenaires :** PNR du Massif des Bauges, PNR de Chartreuse, CAUE de Savoie, ABF dans certains cas

**Calendrier :** court terme : il paraît important de mettre ce dispositif en route dès que possible, car c'est sur la durée qu'il s'imposera.

*Exemple d'une réhabilitation par un propriétaire privé à la Mazerie au-dessus de Fréterive, elle allie le logement du propriétaire et un gîte, le chauffage est solaire+ granulé à bois, les murs en pierre ont été conservés chaque fois que possible.*





# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

# 5

## ACTION 2. RÉALISER UNE BOÎTE À OUTILS POUR PERMETTRE LA DUPLICATION DES PROCESSUS DE RÉHABILITATIONS

Sur la base des opérations référence recensées dans l'action précédente, ainsi que sur un inventaire des réhabilitations potentielles sur le territoire (appel à projet auprès des communes) il s'agit de définir une boîte à outils pour permettre la duplication des processus de réhabilitation.

Exemples de thèmes à aborder :

- Inscrire les projets dans une réflexion globale sur l'évolution des centres-bourgs : identifier les besoins et potentiels, limiter les opérations au coup par coup, saisir les opportunités, développer des plans guide
- Favoriser les actions participatives : croiser les regards et les attentes des élus, habitants et professionnels de l'habitat, pratiquer le terrain ensemble
- Diversifier et adapter l'offre de logements : diversifier l'offre, programmer des projets adaptés, garantir le confort des logements, repérer les synergies entre actions publiques et privées
- Réhabiliter le bâti ancien : prendre en compte et respecter les caractéristiques propres du bâti ancien (hygrothermiques, structurelles, esthétiques...) dans les projets de réhabilitation (énergétique et/ou patrimoniale)
- Valoriser les espaces publics : respecter et affirmer les caractéristiques et spécificités paysagères, urbaines et architecturales des lieux, rationaliser les stationnements et donner plus de place aux piétons, développer les lieux de rencontre et lieux de passage, responsabiliser les habitants (entretien et végétalisation de pied de façades, d'espaces libres...), contribuer à l'amélioration du cadre de vie, déployer des modes de déplacements alternatifs et complémentaires
- Maintenir et développer des activités économiques de proximité : adapter les locaux, développer des activités liant culture et commerces (valorisation de produits, de services et savoir-faire locaux)
- Mobiliser des outils adaptés : Plan Local d'Urbanisme, Droit de Préhension Urbain, mieux connaître la situation foncière pour mettre en place une stratégie, Établissement Public Foncier Local (EPFL)...
- ...

Cette action ne pourra se faire sans l'aide de l'expertise et de compétences de bureaux d'études (urbanisme, paysage, architecte, monteur d'opérations...), une consultance architecturale spécifique pourra accompagner (voir action transversale proposée) cette action.

**Maîtrise d'ouvrage :** Cette action menée par la communauté de commune avec les communes pourra s'appuyer sur les compétences du Parc naturel régional du Massif des Bauges et du Parc naturel régional de Chartreuse

**Principaux partenaires :** CAUE de Savoie, Services de l'ABF, acteurs de l'habitat et de la construction, professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes)

**Calendrier :** moyen et long terme



# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

# 5

Exemple d'une OAP patrimoniale pour un projet de réhabilitation d'un corps de ferme à St Offenge (73). Ce projet a permis de faire émerger la possibilité que ce projet puisse se faire avec un groupe d'habitants participatifs.

La commune sur ce projet n'a joué que le rôle de facilitateur. Elle n'est pas propriétaire, par contre elle a pu faire en sorte qu'un agriculteur à la retraite puisse vendre son bien dans de bonnes conditions, tout en accompagnant un projet de qualité et respectueux du hameau des Huguets qui accueille cette ferme.

## INFORMATIONS ET CONTACTS :

projet vous intéresse et que vous souhaitez en savoir plus,

à St Offenge :

04.79.54.91.71

Mairie.saintoffenge@orange.fr

[www.mairie-stoffenge.fr](http://www.mairie-stoffenge.fr)

document complémentaire réglementaire : OAP Patrimoniale Les Huguets

enseignements sur l'habitat participatif : Les Habiles <https://leshabiles.org>



## SAINT OFFENGE - HAMEAU LES HUGUETS - 73 RÉHABILITATION D'UN CORPS DE FERME POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS



## APPEL À PROJET HABITAT PARTICIPATIF MARS 2018

Le présent appel à projet concerne un bâtiment agricole du hameau des Huguets, à Saint Offenge. La commune souhaite aujourd'hui anticiper la mutation future du patrimoine bâti et encourager la réhabilitation de ce bâtiment afin qu'il accueille des logements de qualité. Ce bâtiment est une propriété privée, mais en accord avec son propriétaire, la municipalité veut encourager l'émergence d'initiatives et l'arrivée d'un groupe d'habitants investis dans leur cadre de vie.

Il pourrait accueillir de 6 à 8 foyers, de différentes superficies du T2 au T5, dans un souci de mixité. Les façades Nord et Sud, de par leur composition (remplissage de parpaings entre files de structure), pourront être ouvertes relativement librement pour offrir des logements traversant, profiter des vues lointaines et des apports solaires. La superficie et l'organisation du tènement doit permettre de limiter les surfaces consacrées aux véhicules, et de dégager des jardins, potagers et vergers, à la fois particuliers et partagés, suivant le projet du groupe, mais en lien fort avec les abords agricoles.

La réhabilitation et l'implantation de logements de qualité dans le bâtiment agricole, à l'Est du hameau des Huguets, a pour objectifs de :

- Renforcer le coeur du hameau par l'arrivée de nouveaux habitants,
- Préserver les qualités paysagères et urbaines du hameau et de son tissu existant,
- Maîtriser l'étalement et la consommation des espaces en réhabilitant l'existant,
- Valoriser un bâtiment existant qui «tient» les rues et le tissu bâti.
- Réussir une réhabilitation exemplaire, énergétiquement et architecturalement.



## QU'EST-CE QUE L'HABITAT PARTICIPATIF ?

L'habitat participatif est une manière d'habiter de manière plus solidaire et plus conviviale, souvent plus qualitative, parfois plus économique, et en tout cas plus durable. Un habitat participatif consiste à ce que les futurs habitants participent à la définition et à la conception de leur ensemble de logements. La construction ou la réhabilitation de l'ensemble peut être faite en tout ou partie, soit par les habitants eux-mêmes, soit par des entreprises qu'ils auront mandatées en tant qu'«autopromoteurs», soit en faisant recours à un promoteur social ou privé.

Dans tous les cas, les futurs habitants participent pleinement à la conception de leur logement et de leur groupe d'habitants. Et à l'issue de la construction, la vie et la gestion de l'habitat restent en partie collectives.

S'engager dans un projet d'habitat participatif, c'est s'engager dans une démarche collective qui répond à la volonté d'habiter autrement :

- Fixer ses propres objectifs pour aspirer à un logement respectueux de l'environnement, en faisant travailler des entrepreneurs locaux, et pourquoi pas dans une démarche anti-spéculative ;
- Habiter un logement de qualité répondant d'autant mieux à ses besoins ou à ses rêves, que l'on a défini soi-même ;
- Habiter avec d'autres et non pas seul, en aspirant à un voisinage fait de convivialité, de solidarité et d'entraide quotidienne (partager certains espaces, certains équipements, certains services avec ses voisins), sans pour autant vivre en communauté.

source : 2ème appel à projets d'habitat participatif à Lille - 2013

SAINT OFFENGE - HAMEAU LES HUGUETS - 73 - RÉHABILITATION D'UN CORPS DE FERME POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS - APPEL À PROJET HABITAT PARTICIPATIF - MARS 2018

Septembre 2018

# 44

Communauté de communes Coeur de Savoie  
Plan Paysage de la Rive Gauche



# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

5

L'OAP patrimoine a permis de mettre en place des objectifs de qualité architecturale et paysagère ainsi qu'environnementale.

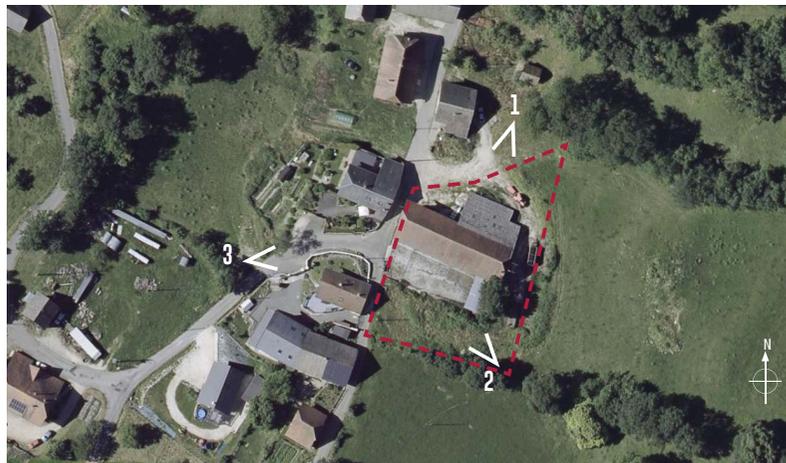
## ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS AU HAMEAU DES HUGUETS EN VALORISANT LE PATRIMOINE BÂTI.

Le bâtiment et son tènement font partie d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Patrimoniale, qui vise justement à le préserver pour ses qualités et son importance dans le tissu bâti et patrimoniale du hameau.

Le bâtiment est situé sur les toutes premières pentes vers les contreforts de la Montagne de Bange à l'Est, dans le hameau des Huguets, qui se distingue par sa faible densité en rapport avec son caractère rural, par l'importance des vides et des traversées visuelles et paysagères dans le tissu existant. Le bâtiment concerné est un grand corps de ferme à usage agricole avec des appentis accolés de part et d'autre. Il s'implante dans le sens de la pente, en offrant ses plus grandes façades au Sud et au Nord, et en s'encadrant dans le terrain à l'Est.

Le tènement regroupe les parcelles 825 et 826 pour une superficie totale de 2578m<sup>2</sup>. Il est bordé à l'Ouest par le chemin de Pré Coton, au Nord par le chemin rural dit de la Vigne, à l'Est et au Sud par un tissu agricole ouvert et offrant des vues vers le grand paysage.

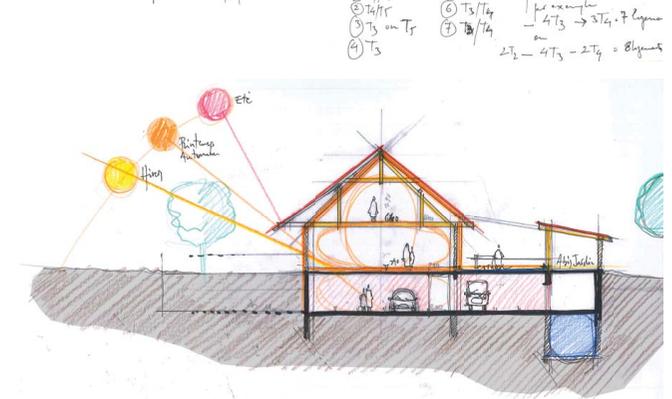
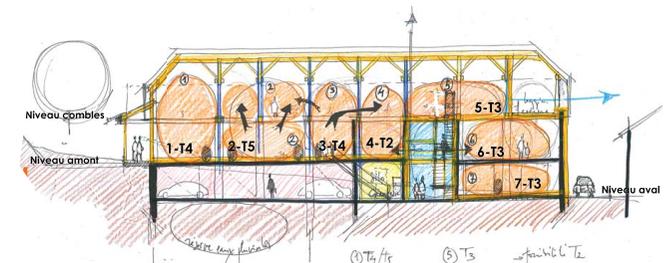
Les façades du bâtiment sont très fermées et de piètre qualité esthétique, se résumant à la fonction première agricole, mais sa structure permettrait d'ouvrir ce remplissage en parpaings. En revanche, son volume important et bien proportionné, son implantation dans la pente, son toit imposant, son lien ténue avec la rue et le bâtiment voisin, son ouverture vers le paysage et les terres alentours, en font un bâtiment stratégique et important pour le hameau des Huguets.



## DES LOGEMENTS DE GRANDE QUALITÉ

Un bâtiment existant avec de forts potentiels :

- Des logements traversants Nord-Sud, ils profiteront de vues sur le grand paysage et sur les jardins au sud.
- Une mixité de typologies de logement, des surfaces pouvant être ajustées en fonction des besoins des habitants et de la taille des foyers.
- Des accès de plein-pied pour une partie des logements en profitant de la pente (quelques logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite)
- Une orientation plein Sud, favorisant les apports solaire passif et permettant d'envisager des panneaux solaires en toiture.
- Un accès et des stationnements au Nord, avec des parkings couverts.
- Une mutualisation des espaces communs possibles à imaginer par le groupe (chaufferie collective, celliers, buanderie, pièces communes, chambre d'ami, terrasse partagée, potager, verger, etc.)



SAINT OFFÈGE - HAMEAU LES HUGUETS - 73 - RÉHABILITATION D'UN CORPS DE FERME POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS - APPEL À PROJET HABITAT PARTICIPATIF - MARS 2018



# PLACER LA RÉHABILITATION AU COEUR DU PROCESSUS DE VALORISATION DU BÂTI EXISTANT ET DE LA DENSITÉ QUALITATIVE

# 5

Lien avec autres actions

Expériences inspirantes

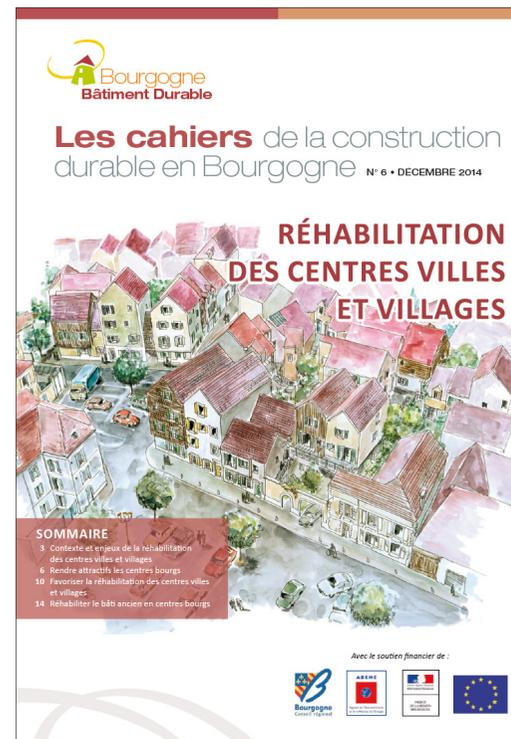
Pour aller plus loin  
Documentation

Fiche 1. Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale

- Réhabilitation à Arvillard
- Réhabilitation à Fréterive

Les cahiers de la construction durable en Bourgogne - Réhabilitation des centres villes et villages

[http://www.bourgogne-batiment-durable.fr/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/fichiers\\_telechargeables/Cahiers/Cahiers\\_de\\_BBD\\_N\\_6\\_-\\_Rehabilitation\\_des\\_centres\\_villes\\_et\\_villages.pdf](http://www.bourgogne-batiment-durable.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/fichiers_telechargeables/Cahiers/Cahiers_de_BBD_N_6_-_Rehabilitation_des_centres_villes_et_villages.pdf)



PNR Livradois-Forez - Habiter autrement les centres-bourgs

[http://www.caue25.org/IMG/pdf/cahier\\_habiter\\_autrement\\_les\\_centres-bourgs.pdf](http://www.caue25.org/IMG/pdf/cahier_habiter_autrement_les_centres-bourgs.pdf)

Suivi

- Inventaire des opérations de réhabilitation réalisées et organisation des données, retours d'expériences
- Actions de communication engagées autour des opérations de réhabilitation réalisées
- Inventaire des réhabilitations potentielles
- Réalisation de la boîte à outil



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6

## Contexte

Entre Chambéry, Grenoble et Albertville, entre Belledonne, Bauges et Chartreuse, le territoire constitue une plaque tournante, et permet d'accéder à de nombreux territoires diversifiés. Au-delà de cette situation stratégique, il dévoile un patrimoine paysager, naturel, culturel et bâti conséquent et diversifié, enrichi par un patrimoine immatériel lié aux activités et savoir-faire agricoles. Pourtant, ces ressources, constitutives de la qualité du cadre de vie et supports de développement touristique, sont méconnues et le territoire reste «peu visité», souvent uniquement traversé.

La Communauté de communes Coeur de Savoie a réalisé un schéma de la randonnée pédestre en 2015. Ce schéma, nécessaire compte tenu notamment de la diversité des sentiers avec des équipements et entretiens hétérogènes selon les secteurs, a défini un plan d'aménagement pluriannuel proposant les sentiers à inscrire au PDIPR.

Sur le piémont des Bauges, «de l'autre côté de l'eau», l'offre de découverte du territoire est essentiellement tournée vers la viticulture (label œnotourisme) et s'est concrétisée, entre autres, par l'aménagement des boucles thématiques et du chemin des vignes qui constituent des équipements phares du développement récréo-touristique.

Sur le territoire qui nous concerne, quelques aménagements de mise en valeur ont été réalisés comme au belvédère des Tours de Montmayeur, au marais du Pontet ou au lac de Sainte-Hélène-du-Lac. Ces aménagements pourraient être plus lisibles, amplifiés et mis en réseau, dans le paysage comme dans l'offre touristique.

L'ensemble des modes de déplacement doux sont pour ce territoire une opportunité unique et leur accompagnement et leur confortement doit être un axe de développement majeur de l'offre touristique et de l'essor économique du territoire. Cette action vise à conforter et compléter l'offre existante : meilleure lisibilité, mise en réseau, développement de nouveaux sites d'accueil et parcours de découverte...

## Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Cette action participe à répondre aux objectifs de qualité paysagère suivants :

- 6 Enrichir les parcours du territoire
  - 6.1. Mettre en scène la découverte du territoire
  - 6.2. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés

## Objectifs

- Valoriser toutes les richesses singulières du territoire dans une offre de découverte récréative voire touristique structurée et cohérente : signalement des itinéraires de promenade aménagés, développement de nouveaux parcours, identification et aménagement pour l'accueil du public des espaces « attractifs » (points de vue...), création/confortement de lieux ressource...
- Développer et promouvoir les déplacements doux comme les parcours de découverte.
- Conforter l'animation sur le territoire (ex. fascinant week-end vignobles & Découverte)



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6

## Contenu

### ACTION 1. METTRE EN VALEUR ET METTRE EN RÉSEAU LES BELVÉDÈRES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Trois belvédères ont été repérés sur le territoire. La Communauté de communes Coeur de Savoie compte aussi d'autres belvédères importants qui offrent des points de vue variés (Château de Miolans, Belvédère de la Croix de Saint-André ?)

- Tours de Montmayeur : le site a été mis en valeur par un aménagement avec des dispositifs d'interprétation sur l'histoire. La vue tend à se fermer par le développement de la végétation.
- Pic de l'Huile : le site constitue un point de vue privilégié pour l'observation des étoiles. Le Club Rochettois Amateurs de Belles Étoiles (CRABE) organise des séances d'initiation, de formation et d'observation sur le site du Pic de l'Huile. Une plate-forme d'observation a récemment été aménagée, un parcours initiatique est projeté. Le site, pénalisé par une antenne, n'est pas aménagé. Il offre néanmoins une superbe vue sur la Rochette, le bas de la vallée des Huiles et Arvillard, la vallée du bas-Gelon et les tours de Montmayeur. La vue tend à se fermer par le développement de la végétation.
- Montpezat : sur la commune d'Arvillard, ce belvédère offre une vue sur la vallée du Bas Gelon, face au Pic de l'Huile. Le site et la vue tendent à se fermer par le développement de la végétation.
- Château de Miolans : le château est ouvert aux visites les week-ends et jours fériés. Ce lieu, qui offre une large et profonde vue panoramique (vallée de l'Isère et ensemble du territoire de la Communauté de communes Coeur de Savoie) pourrait être complété d'un aménagement «belvédère».
- Belvédère de la Croix de Saint-André aux Marches par exemple.

Contenu de l'action :

- Entretien des sites, dégager les vues : défrichage, élagages
- Mettre en valeur les points de vue : aménagement de «plates-formes» de découverte et lieux de contemplation, dispositifs de lecture des paysages (mobilier ou fiches papier ; regards croisés sur les paysages du territoire)
- Développer les parcours à partir d'un point de vue (aménagement d'une boucle)
- Développer les parcours entre les points de vue, mise en réseau «Tour des belvédères»
- Mettre en réseau les sites de belvédères : communication, signalétique, aménagements, dispositifs d'interprétation (lectures paysagères complémentaires d'un site à l'autre), animations...

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Associations Patrimoine - Histoire - Archéologie - Environnement..., Club Rochettois Amateurs de Belles Étoiles

**Calendrier :** moyen long terme



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6



Depuis la Tour de Montmayeur vers le val Gelon et le massif de Belledonne (Est)



Depuis la Tour de Montmayeur vers la vallée de l'Isère et le massif de Bauges (Ouest)

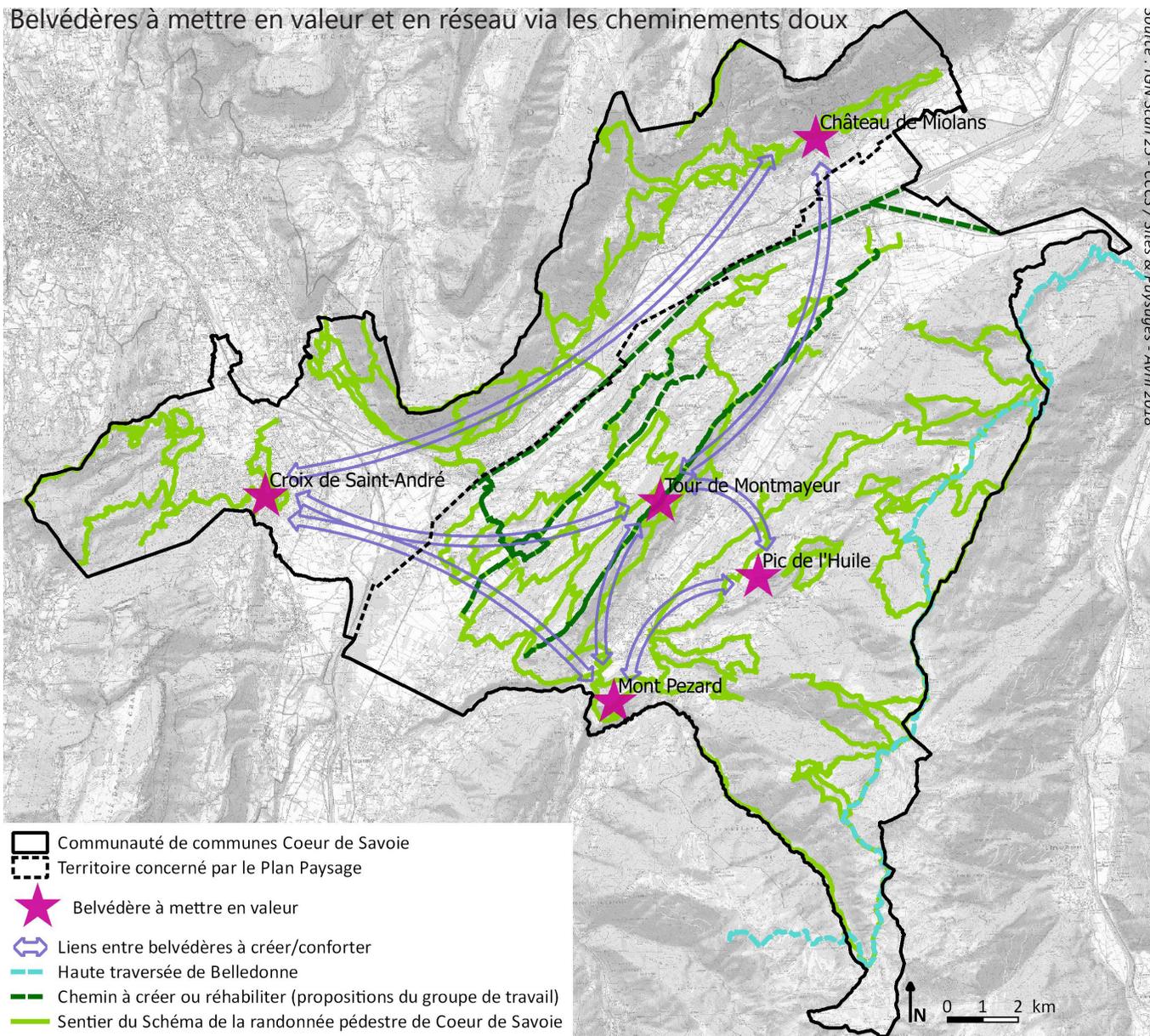


Depuis le Pic de l'Huile vers la Rochette et la Chartreuse (Sud-Ouest)



Depuis le Mont Pezard vers les collines de La Table et les Bauges (Nord)

Belvédères à mettre en valeur et en réseau via les cheminements doux





# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6

## ACTION 2. ENRICHIR LE PARCOURS DU VAL COISIN DE LA DIMENSION PAYSAGE

Un parcours (vélo et voiture) sur le Val Coisin est à l'étude pour mettre en valeur le patrimoine architectural et religieux. Des fiches seront associées au parcours et disponibles à l'Office du Tourisme.

Contenu de l'action :

Intégrer la dimension paysage dans ce parcours en prévoyant des haltes sur certains points de vue sur le paysage qui peuvent amener les visiteurs à appréhender le Val Coisin dans une vue d'ensemble et à s'interroger sur ses dynamiques d'évolution. (Certains points de vue sont repérés sur la carte suivante).

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Office du Tourisme, Associations Patrimoine, Associations cyclo

**Calendrier :** court terme

## ACTION 3. COMPLÉTER L'OFFRE EN CHEMINEMENTS DOUX ET METTRE EN LIEN LES SITES REMARQUABLES

En appui sur le schéma de la randonnée pédestre de Coeur de Savoie, un certain nombre de chemins ont été proposés (comme prioritaires ou en complément) pour mettre en valeur les paysages et favoriser les mobilités douces. Certains sites remarquables, mis en valeur ou à mettre en valeur, ont également été repérés lors des ateliers participatifs. Les cheminements doux à créer ou à conforter permettent souvent de mettre en réseau ces sites remarquables, sur une même thématique (milieu humide par exemple) ou sur plusieurs thématiques (milieu humide + montagne par exemple).

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Office du Tourisme, Associations Patrimoine - Environnement - Cheminements...

**Calendrier :** Moyen-long terme

## ACTION 4. ACCOMPAGNER ET COMMUNIQUER SUR LES PARCOURS CYCLO-TOURISTIQUES

Ce territoire est le paradis des cyclistes, que ce soit les parcours doux proposés sur les deux rives du Val Gelon, ou la traversée du Val Coisin, ou aussi la montée de la vallée des huiles avec les deux très beaux cols (le grand Cucheron et le Col de Champ Laurent), sans oublier le formidable petit col de la cochette qui permet de relier le val coisin au val gelon. Pourtant peu de cyclistes connaissent ces parcours.

Enrichir les parcours, en proposant des haltes symboliques à mettre en valeur. Point d'eau, fontaine et bassin. Accompagner les cyclistes pour la montée des cols, indicateurs de pourcentage, halte de sommet de col (la Cochette...). Proposer des parcours familiaux avec peu de dénivelés (St Hélène du Lac..) Baliser les parcours VTT. Contenu de l'action :

- En lien avec l'office du tourisme, il s'agira de proposer des parcours de cyclo-tourisme variés en temps et en difficulté.
- Proposer une signalétique appropriée pour accompagner les parcours et éventuellement quelques points spécifiques pour des haltes techniques.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** Office du Tourisme, Associations Patrimoine - Environnement - Cheminements...

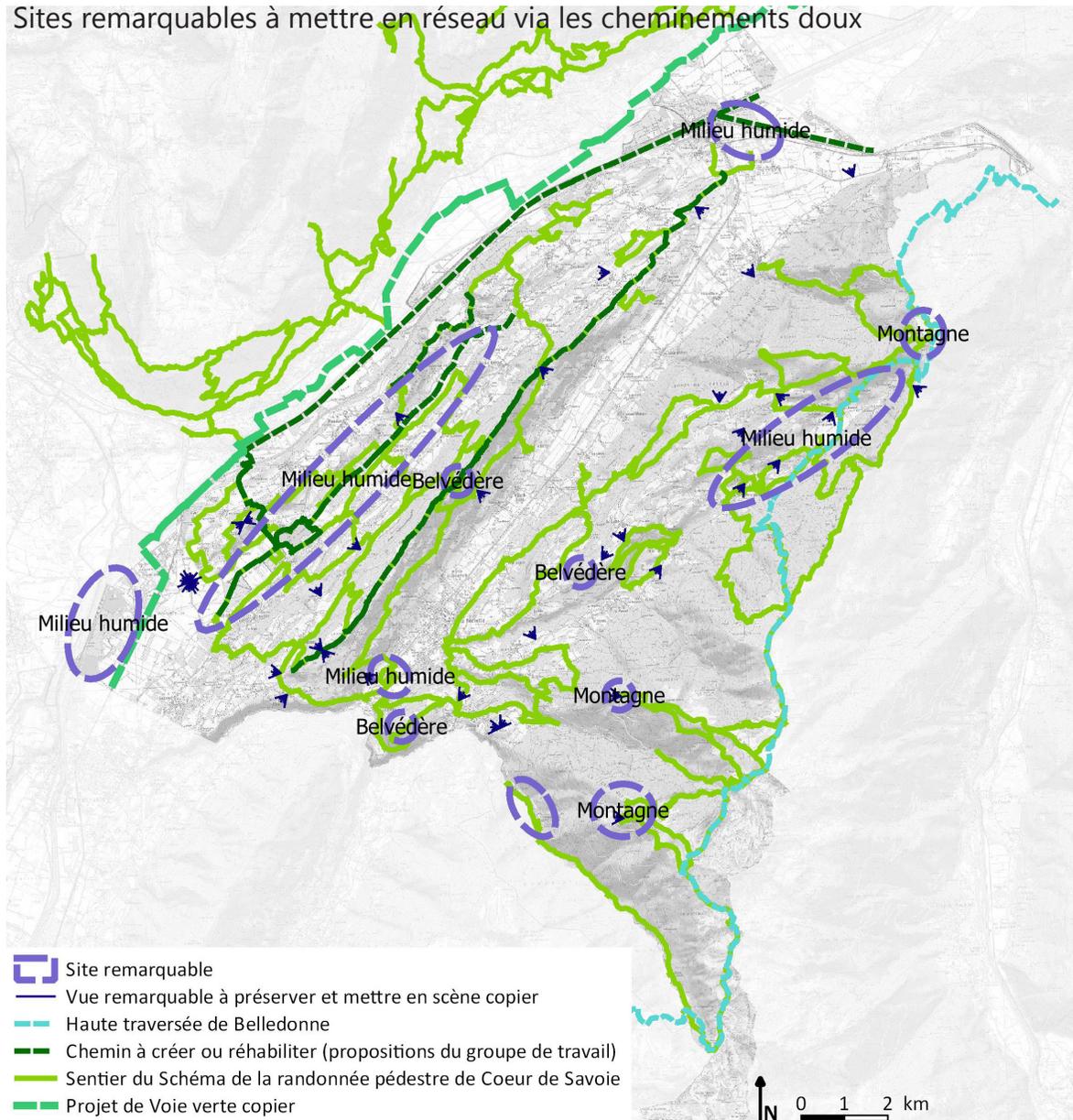
**Calendrier :** moyen long terme



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6

Sites remarquables à mettre en réseau via les cheminements doux



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6



Lien avec autres actions

Pour aller plus loin Documentation

- Développer le vélo dans votre territoire documentation de la LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME: <http://www.ffct5962.com/coreg2017/ffct.pdf> ou [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr)



Suivi



- Fiches disponibles dans votre espace fédéral : [ffcyclo.org](http://ffcyclo.org)
- Un **contact privilégié** pour chaque thématique au siège fédéral.
- Informations également disponibles sur [ffct.org/institutionnels](http://ffct.org/institutionnels).

- Parcours signalés : entretenus, aménagés
- Mise en réseau des parcours avec le tourisme et l'accueil : notamment en lien avec les lieux d'accueil et d'hébergement.



# CONFORTER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE PAR LES MODES DOUX

# 6

Expériences  
inspirantes

Exemples d'aménagements référence de belvédères :

Grand Site du Pont du Gard



Sentier des Lauzes (Saint-Melany)



Belvédère du Revard





# AXE TRANSVERSAL

## 1- Animer le Plan Paysage

Reprise et adaptation  
de la fiche 8 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

### Contexte

- La démarche d'élaboration du Plan Paysage a permis de solliciter et de réunir différents acteurs et représentants du territoire, de partager des enjeux, de s'interroger sur le paysage souhaité... Cette concertation, ce questionnement collectif doivent être poursuivis dans le temps
- Le Plan Paysage constitue un document de référence (orientations, objectifs de qualité paysagère, actions) qui nécessite une animation (mise en oeuvre des actions, intégration des objectifs de qualité paysagère dans les aménagements et développements du territoire) et un suivi.

### Objectifs

- Poursuivre la dynamique engagée lors de l'élaboration du Plan Paysage
- Assurer la bonne prise en compte des Objectifs de qualité paysagère au quotidien, dans les divers projets
- Piloter la mise en oeuvre des actions, assurer le suivi du Plan Paysage
- Accompagner les élus dans la prise de décision ou la mise en oeuvre des actions
- Pérenniser et organiser les réflexions, rencontres et réunions de travail sur les différentes actions en particulier et sur la thématique paysage en général (mettre en réseau les différents partenaires)
- Enrichir le Plan Paysage et le faire évoluer (en fonction du contexte, du développement, des opportunités...)

### Contenu

Le Plan d'actions du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges prévoyait la constitution d'un comité de suivi pérenne :

- *Réunion de travail entre techniciens (CCCS et PNR) et élus porteurs du Plan Paysager Prospectif : travail sur la composition, les rôles et le fonctionnement du comité de suivi*
- *Définition de la composition du comité de suivi du Plan Paysager Prospectif :*
  - des permanents : techniciens de la Communauté de communes Coeur de Savoie et du Parc naturel régional du Massif des Bauges
  - des élus référents
- *Définition des règles de fonctionnement du comité de suivi*
- *Programmation (avec définition des ordres du jour et des personnes qui organisent et animent les réunions) :*
  - des temps d'échange réguliers :
    - pour faire le point sur les actions conduites, les difficultés rencontrées, les leviers potentiels... et sur les actions à lancer
    - pour évoquer des sujets «sensibles» : analyse collective, partage de points de vue et d'expériences, échanges sur le terrain, débats... pour la prise en compte du paysage
  - une rencontre annuelle pour faire le bilan : suivi et évaluation des actions, fonctionnement du comité de suivi, renouvellement éventuel...

Ce comité de suivi voit ses règles de fonctionnement et son rôle évoluer avec le suivi du Plan Paysage de la Rive Gauche de Coeur de Savoie :

- Le rôle du comité de suivi du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges est étendu au suivi du Plan Paysage de la Rive Gauche de Coeur de Savoie
- Réunion de travail entre techniciens (CCCS et PNR) pour définir l'intervention et la présence du PNR
- Redéfinir la programmation des réunions



# AXE TRANSVERSAL

## 1- Animer le Plan Paysage

Reprise et adaptation  
de la fiche 8 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

Lien avec autres  
actions

AXE TRANSVERSAL

2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets - Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

3- Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes Coeur de Savoie

Partenaires

Parc naturel régional du Massif des Bauges

Calendrier

Très court terme

Suivi

- Définition de la composition du comité de suivi et organisation de la réunion de démarrage
- Nombre de réunions/rencontres organisées



# AXE TRANSVERSAL

## 2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets

Reprise et adaptation  
de la fiche 9 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

### Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

#### Contexte

Les élus souhaitent partager des méthodes d'accompagnement des projets :

Face à une demande souvent peu qualitative et basée sur la rentabilité des opérations, les élus souhaitent remettre les fondamentaux de conception au coeur des nouveaux projets. Cette qualité passe par un regard partagé et une grille de lecture de chaque contexte de projet.

Les élus désirent anticiper et ne plus être devant le «fait accompli» de propositions qui ne sont pas à la hauteur des contextes et des enjeux de leur territoire.

Cette action vise à ce que chacun puisse s'élever dans la compréhension des enjeux du territoire en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage, des expertises de professionnels de ces différents domaines peuvent être organisées. À travers un travail pédagogique, à charge du professionnel d'expliquer, d'argumenter, auprès des élus et porteurs de projets/opérations, autour de projets à venir ou en cours d'instruction (projets de logements individuels ou collectifs, d'équipements et d'espaces publics, de locaux d'activités ...).

Le travail avec les élus passe par un travail de terrain, il s'agit dans un premier temps de partager le même regard sur un site de projet, de faire ressortir les enjeux propres à ce site et vis à vis de ce qui l'entoure, sans oublier, les covisibilités y compris lointaines. Cette démarche prospective permet de pouvoir établir les premières règles à partager, pour promouvoir l'intérêt général d'une commune.

#### Lien avec les Objectifs de qualité paysagère du PP

Toutes les actions de mise en oeuvre du Plan Paysage

Traduction de l'ensemble des Objectifs de Qualité Paysagère : la démarche partagée de lecture des sites rappelle les ateliers sur le terrain effectués avec le groupe de travail lors des ateliers du plan paysage, c'est cette approche qui a permis de dégager les Objectifs de qualité paysagère propres à ce territoire.

#### Objectifs

- Démontrer que la qualité paysagère, urbaine et architecturale des projets peut être améliorée, au travers de cas concrets.
- Mettre en oeuvre une démarche pédagogique et reproductible, pour amener les élus à mieux appréhender les questions à poser lors de nouveau projet. Garant d'un regard global et de l'intérêt général, les élus rappelleront les enjeux, les contraintes et les objectifs auxquels chaque projet devra répondre.
- Faire intervenir des professionnels sur des cas concrets étudiés en commissions d'urbanisme.
- Intégrer les dimensions paysagères, architecturales, urbaines, sociales, mais aussi celles liées à l'environnement, et à la transition énergétique.
- Amener les porteurs de projets intervenant sur le territoire à inscrire chaque projet dans une démarche qualitative et globale.
- Permettre dans le travail des élus, de pouvoir «dézoomer», prendre du recul et donner du sens à leur démarche.



# AXE TRANSVERSAL

## 2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets

Reprise et adaptation  
de la fiche 9 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

### Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

#### Contenu

#### OBJET

Faire appel à un professionnel :

- qui apporte un conseil au cas par cas
- qui développe l'expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

Organiser des rencontres mensuelles :

- études de cas
- organisation de concertations élargies
- mobilisation de partenaires
- témoignages
- organisation de transfert d'expériences
- visites d'opérations
- ...

#### MÉTHODE

Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

> À travers :

- Des cas concrets : de réhabilitation, d'opération en coeur de village, de nouveau projet de maison individuelle, de nouveaux lotissements, de division parcellaire, de projets d'habitats intermédiaires...
- Des projets sélectionnés le plus en amont possible afin de pouvoir définir un cahier des charges qui les accompagnera le plus tôt possible et d'éviter une refonte complète et onéreuse du projet «après coup».

> Avec un groupe d'élus volontaires et accompagnés de professionnels ayant les compétences requises,

> A partir :

- du terrain,
- de grilles de lecture préalablement établies par les professionnels : des enjeux, des objectifs et un cahier des charges seront établis pour le projet, en hiérarchisant les points clés qui soutiendront la qualité du projet.

Cette grille de lecture et ce cahier des charges seront remis et explicités au pétitionnaire.

> Le groupe d'élus, suite à la remise du projet ou de l'esquisse de projets, en fera lecture suivant la grille de lecture qu'elle aura préalablement mise en place, et pourra ainsi amender la ou les propositions. Ainsi, les projets étudiés pourront répondre aux critères retenus et serviront de références à d'autres futurs projets comparables.

> Des visites après réalisation, seront faites avec le groupe d'élus et les professionnels, pour améliorer et mieux comprendre les éventuels «freins» pour faire aboutir la démarche.

> Après quelques années, un livre blanc de réalisations + leur cahier des charges sera édité.

Un cercle vertueux sera ainsi engagé sur le long terme.



# AXE TRANSVERSAL

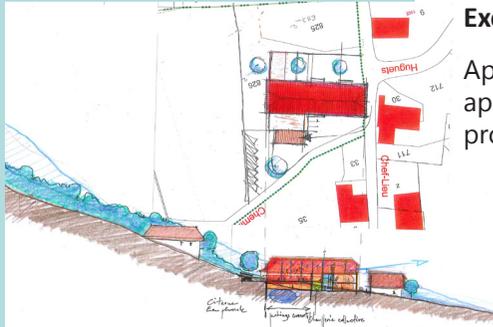
## 2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets

Reprise et adaptation de la fiche 9 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

### Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

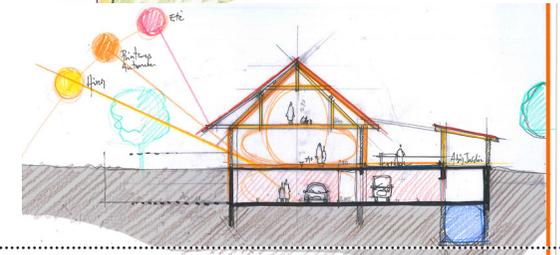
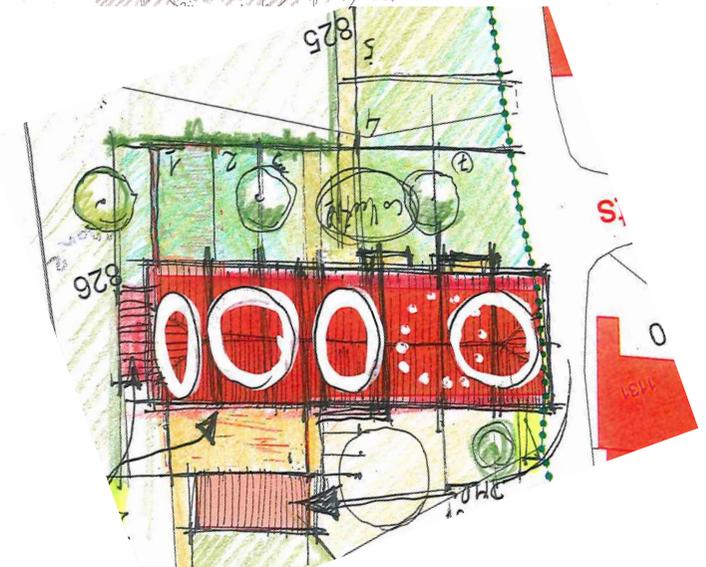
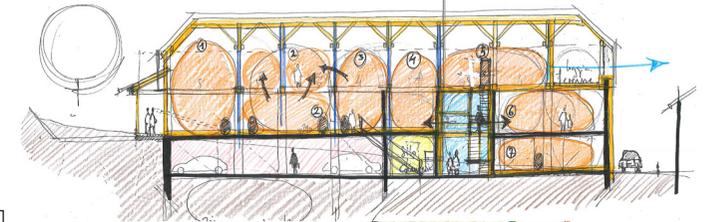
#### ILLUSTRATION

#### Contenu



#### Exemple d'une réflexion avec les élus sur la réhabilitation d'un corps de ferme en Savoie.

Après une réunion sur le terrain et la proposition d'une grille de lecture : les bases d'un cahier des charges qualitatif ont émergé. C'est une approche globale, qui inclut, le hameau, les voisins, les vues, l'orientation, les stationnements... qui a permis de dégager l'intérêt général du projet.



#### Pour des élus, mieux informés.

Pour des porteurs de projets qui petit à petit sauront que sur ce territoire, au-delà d'une réponse réglementaire, chaque projet s'inscrit dans une démarche qualitative et globale.

#### Logements & valeur d'usage :

- Répondre aux besoins en logements sur la commune : créations de 7 à 8 logements
- Favoriser la mixité sociale
- Permettre l'accès au PMR
- Offrir des prestations qui mettent en valeur le contexte : Vues, jardins potagers, terrasses, partie communes généreuses, parkings couverts, rangements, possibilité d'extension, y compris de bonnes performances énergétiques.

#### Insertion & valeur paysagère :

- Conserver le grand volume dans la pente qui structure le paysage : le recoudre avec son terrain naturel.
- Conserver les fermes de la charpente
- Profiter des accès amont et aval pour répondre aux normes PMR
- Mettre en valeur l'orientation Sud existante, y compris avec la possibilité d'implantation de panneaux solaires en toiture.
- Desservir l'ensemble par le Nord, limiter les zones accessibles aux voitures.
- Utiliser les surfaces semi-enterrées pour les stationnements et réduire au maximum leur présence sur le tènement.
- Offrir une façade Sud en relation avec le grand paysage pour chaque logement.
- Respecter et apaiser les relations avec le voisinage,

#### Énergie & valeur environnementale :

- Utiliser le pan sud de la toiture pour accueillir des panneaux solaires
- Créer les conditions d'une chaufferie collective et l'utilisation d'énergie renouvelable.
- Mettre en œuvre une enveloppe performante : notamment une isolation extérieure permettant de masquer les agglos, couper les ponts thermiques des piliers, des dalles et dallages.
- Utiliser l'immense fosse septique pour permettre un stockage des eaux pluviales et l'utilisation pour WC, machine à laver, arrosage et lavage des véhicules.



# AXE TRANSVERSAL

## 2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets

Reprise et adaptation  
de la fiche 9 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

### Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

Lien avec autres  
actions

AXE TRANSVERSAL  
1- Animer le Plan Paysager Prospectif  
3- Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Expériences  
inspirantes

La commune de Claix en Isère, a déjà entrepris une telle démarche à l'échelle de sa commune et pourra faire l'objet d'un retour d'expérience.

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de communes Coeur de Savoie

Calendrier

Cette action peut commencer à être mise en place très rapidement.

Coût

Le coût de cette consultance est évalué en temps passé par le professionnel ou le groupe de professionnels (architecte, urbaniste, paysagiste) qui va la mettre en place :

- Une visite surplace avec les élus + prise en compte des documents réglementaire qui s'applique sur le projet concerné+ partage d'une grille de lecture et d'une vision prospective.
- Un retour «graphique» qui installe une synthèse des débats entre élus sur les enjeux et les objectifs à développer, les éléments non négociables, les marges de manoeuvres, avec un argumentaire qui s'appuie sur des éléments concrets et contextuels...
- Une mise au propre «pédagogique» de ces documents pour une appropriation des élus et qu'ils puissent porter ce cahier des charges.

Suivi

Un bilan annuel des différentes consultances effectuées, avec une présentation (élus, comité des maires, conseil communautaire...?) des interventions les plus exemplaires.



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 10 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

### Contexte

Le Plan Paysage définit les orientations et les évolutions souhaitables du paysage (orientations, objectifs de qualité paysagère, actions) partagées par les acteurs, mais qui sont non opposables. Certains objectifs peuvent cependant être traduits dans les documents d'urbanisme.

### Objectifs

- Prendre appui sur le Plan Paysage, poursuivre et préciser la démarche paysage lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Définir les conditions de traduction réglementaire du Plan Paysage.
- Mettre le paysage au coeur des futurs documents d'urbanisme : paysage comme objet (cadre de vie, perceptions...), comme démarche (support pour la participation du public) et comme projet pour le territoire («projet paysage», ex. OAP Paysage : implantation et insertion paysagère des projets, structuration paysagère d'un nouveau quartier, aménagement et qualification des espaces extérieurs)
- Considérer le paysage à chacune des étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

### Contenu

#### > Sensibilisation des communes à l'intégration du Plan Paysage dans leur document d'urbanisme

- Le Plan Paysage fait l'objet d'une présentation dans chaque commune ou par groupe de communes (ce qui a l'avantage d'engager un débat). Son contenu pourrait être présenté ainsi que les outils des documents d'urbanisme en lien avec les fiches et objectifs du Plan Paysage.
- Des formations pour les élus et techniciens sur la prise en compte du paysage dans leurs documents d'urbanisme (et dans les projets en général).
- Lors de l'élaboration du cahier des charges pour l'élaboration / révision du PLU, accompagner les communes sur les enjeux paysagers auxquels les prestataires devront répondre et notamment les OAP paysagères et un cahier de recommandations / prescriptions qui seraient à réaliser, en lien avec le Plan Paysage. La présence d'un paysagiste-concepteur dans l'équipe (bureaux d'étude) qui va accompagner la collectivité dans l'élaboration de son PLU pourrait être demandée.
- Au démarrage de chaque PLU (ou rapidement pour les PLU en cours), ou bien au besoin, une journée d'appréhension du paysage dans toutes ses composantes est organisée, afin de croiser les regards (élus, techniciens, bureau d'études, institutions, associations éventuellement). Cette journée pourrait se composer de deux temps : visite sur le terrain de quelques points de vue avec décryptage du paysage et de ses tendances d'évolution, puis ateliers de travail en salle pour reporter les enjeux perçus. Un compte-rendu cartographié synthétiserait la journée. La communauté de communes et le Parc se feront accompagner par un professionnel.
- Développer des actions participatives en phase de diagnostic des PLU pour écouter et prendre en compte la parole des habitants quant à leur paysage

**Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes de Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** CAUE, DDT, SCOT

**Calendrier :** Court terme



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 10 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

### Contenu

> Les communes s'engagent à faire le lien entre le «projet paysage» (les Objectifs de Qualité Paysagère) et leurs documents d'urbanisme

La Communauté de communes de Coeur de Savoie, en tant que Personne Publique Associée, participe aux réunions d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et accompagnent les communes dans la prise en compte des Objectifs de Qualité Paysagère.

Le paysagiste-concepteur de l'équipe (bureaux d'étude) qui accompagne la collectivité dans l'élaboration de son PLU déclinera les Objectifs de Qualité Paysagère dans le document d'urbanisme.

La base de travail dans le PLU pour la prise en compte du paysage est un diagnostic fin et une cartographie des enjeux paysagers.

Tous les objectifs de qualité paysagère peuvent se décliner dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui devra ensuite se concrétiser dans les règlements écrit et graphique.

**Maîtrise d'ouvrage :** Communes accompagnées de la Communauté de communes de Coeur de Savoie

**Principaux partenaires :** DDT, SCOT, CAUE, Bureaux d'études PLU

**Calendrier :** Court au long terme

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	OUTILS DU PLAN LOCAL D'URBANISME
1. Respecter la structure et les équilibres du grand paysage	
1.1. Conforter les grandes continuités et structures paysagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage et règlement écrit associé : maintien des grandes continuités paysagères (organisation du territoire ; continuités boisées, liées aux rivières et agricoles ; coupures vertes transversales), gestion des limites et transitions entre les différentes composantes du paysage, maintien des structures paysagères (structures bâties, couronnes arborées)</li> <li>- Règlement écrit : ré-interprétation des formes urbaines traditionnelles (règles d'implantation sur voie et/ou sur limites séparatives, volumétrie R+ minimum, etc.)</li> <li>- Orientation d'aménagement et de programmation et règles associées : traitement des limites à l'urbanisation, ré-interprétation des formes urbaines traditionnelles, l'urbanisation des dents creuses, les vues internes aux secteurs bâtis à préserver, etc.</li> <li>- Orientations d'aménagement et de programmation thématique «Paysage» ou Cahier de recommandations et de prescriptions : illustrations des règles. Traitement des limites à l'urbanisation et des lisières, ré-interprétation des formes urbaines traditionnelles, réhabilitation du bâti ancien, renouvellement des vergers et jardins, etc.</li> </ul>
1.2. Maintenir l'ouverture des paysages et l'équilibre espaces ouverts/fermés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage et règlement écrit associé : protection des espaces agricoles, protection de zones agricoles paysagères (bâtiments agricoles interdits) pour préservation d'ouvertures visuelles remarquables</li> <li>- Règlement écrit : insertion des bâtiments agricoles</li> </ul>
1.3. Composer avec la qualité des panoramas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage et règlement écrit associé : préservation de vues remarquables</li> <li>- Orientation d'aménagement et de programmation et règles associées : composition de la silhouette villageoise prenant en compte les vues externes</li> </ul>



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 10 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	OUTILS DU PLAN LOCAL D'URBANISME
2. Maintenir des paysages agricoles diversifiés et ancrés au territoire	
2.1. Soutenir une agriculture diversifiée et raisonnée	- Zonage et règlement écrit associé : protection des espaces agricoles, permettre le développement des activités agricoles existantes et l'installation de nouveaux agriculteurs
2.2. Encourager les filières locales et les circuits courts	
2.3. Préserver et conforter les motifs paysagers ruraux (arbres isolés, haies champêtres, alignements d'arbres, treille, vernes, bois humides, fossés, végétation rivulaire des cours d'eau...)	- Règlements : l'article L151-19 du code de l'Urbanisme (cf. ci-après) permet d'identifier et de préserver les motifs paysagers ruraux (règles adaptées à rédiger). - Orientation d'aménagement et de programmation thématique «Patrimoine paysager» avec règles associées et/ou Cahier de recommandations et de prescriptions : mise en valeur / restauration du patrimoine rural, diversification de la trame écologique.
3. Mieux gérer la ressource et les paysages forestiers	
3.1. Organiser et développer la filière bois	- Zonage et règlement écrit associé : permettre l'exploitation de la forêt (pistes forestières, plate-forme de déchargement, stockage, etc)
3.2. Améliorer la gestion et l'exploitation de la forêt privée	
3.3. Sensibiliser autour de la forêt, sa multifonctionnalité et son exploitation	
4. Poursuivre le dialogue avec les milieux naturels	
4.1. Poursuivre la restauration, la gestion et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides	- Zonage et règlement écrit associé : protection des espaces naturels remarquables (règles adaptées à rédiger) - Orientation d'aménagement et de programmation et règles associées : mise en valeur des ruisseaux et des espaces qui leurs sont attenants dans les opérations d'aménagement, préservation ou création de continuités piétonnes le long des ruisseaux - Règlements : préservation de bandes non bâties le long des ruisseaux, emplacements réservés pour l'acquisition d'un réseau de chemins et/ou d'espaces pour la mise en valeur, repérage d'éléments patrimoniaux et protection réglementaire associée.
4.2. Mettre en valeur et composer avec la présence de l'eau	
4.3. Conserver et valoriser les pelouses sèches	
4.4. Préserver et valoriser les habitats naturels d'exception	



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 10 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	OUTILS DU PLAN LOCAL D'URBANISME
5 Organiser et valoriser les espaces urbanisés	
5.1. Organiser et maîtriser le développement résidentiel et économique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zonage et règlement écrit associé : organisation et dimensionnement des espaces urbanisés et à urbaniser, affirmation des limites à l'urbanisation, investissement des espaces déjà bâtis (confortement des enveloppes urbaines)</li><li>- Orientation d'aménagement et de programmation : renouvellement urbain, dents creuses, densité et réduction de la consommation d'espace</li></ul>
5.2. Accompagner le renouvellement et l'évolution des espaces urbanisés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Orientations d'aménagement et de programmation et règlement associé.</li><li>- Règlement écrit : formes urbaines, architecture, traitement extérieur espace libre, clôtures, place du végétal, stationnement et accès, etc</li><li>- Orientations d'aménagement et de programmation thématique «Paysage» ou Cahier de recommandations et de prescriptions : illustrations des règles sur l'architecture, la forme urbaine, le projet paysager.</li></ul>
5.3. Qualifier les franges et traversées des villes et villages	<ul style="list-style-type: none"><li>- Zonage et règlement écrit associé : affirmation des limites à l'urbanisation, gestion des zones urbaines en limites et règles adaptées pour créer des entrées de ville souhaitées</li><li>- Orientation d'aménagement et de programmation : traitement des limites à l'urbanisation, projet sur les traversées urbaines.</li><li>- Orientations d'aménagement et de programmation thématique «Paysage» ou Cahier de recommandations et de prescriptions : illustrations des règles.</li></ul>
6. Enrichir les parcours du territoire	
6.1. Mettre en scène la découverte du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement graphique et règles associées : préservation de points de vue (pas de construction ni de végétation). Article L151-19 du code de l'Urbanisme (cf. ci-après), repérage et préservation par des règles à adapter des sites et paysages remarquables.</li><li>- Emplacements réservés : acquisition de foncier pour la création de lieux pour des points de vue et pour des chemins ou raccourcis, pour la gestion d'éléments techniques (la localisation des sites et leur intégration paysagère doivent être pensés de concert)</li><li>- Orientation d'aménagement et de programmation et les règles associées : mise en valeur des entrées de villes et villages</li></ul>
6.2. Développer un réseau d'itinéraires de déplacement doux attractifs et diversifiés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Emplacements réservés : acquisition de foncier pour des chemins ou raccourcis, pour la création d'espaces publics.</li></ul>



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 10 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

FICHES ACTION	OUTILS DU PLAN LOCAL D'URBANISME
1. Valoriser et diversifier le «jardin de la Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale	- Repérage sur le règlement graphique et protection des espaces agricoles existants ou à développer par des règles adaptées du règlement écrit.
2. Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales	- Repérage sur le règlement graphique et protection par des règles adaptées du règlement écrit.
3. Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt	- Les forêts peuvent être protégées en zone N et en «Espace Boisé Classé» ou en «Élément de paysage» (article L151-19 et article L151-21 du code de l'Urbanisme - cf. ci-après) - Emplacements réservés (bénéficiaire commune ou communauté de communes) : acquisition de foncier pour la création de pistes forestières, pour la gestion d'éléments techniques (la localisation des sites et leur intégration paysagère doivent être pensés de concert)
4. Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Ste-Hélène-du-Lac	- Intégrer et traduire les résultats de l'étude prospective dans le document d'urbanisme et plus spécifiquement dans une OAP
5. Placer la réhabilitation au coeur du processus de valorisation du bâti existant et de la densité qualitative	- Rédiger des OAP thématiques autour du patrimoine et des espaces publics, rédiger des règles adaptées et encadrant l'évolution des bâtiments patrimoniaux ordinaires. - Développer des OAP de réhabilitation dans les centres-villages et hameaux, avec des objectifs qualitatifs et d'ambiances, mettre en place des règles adaptées aux tissus urbains (implantations sur limites, hauteurs minimums, etc.), concilier cadre de vie et densité - Repérer et protéger les éléments patrimoniaux et les vues à préserver ainsi que les secteurs à enjeux environnementaux (articles L151-19 et L151-21 du code de l'Urbanisme - cf. ci-après)
6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux	- Concrétiser le maillage par des emplacements réservés permettant d'acquérir du foncier (bénéficiaire commune ou communauté de communes) - Repérer et protéger les éléments patrimoniaux et les vues à préserver (article L151-19 du code de l'Urbanisme - cf. ci-après)

NB : les objectifs des fiches-actions sont à traduire dans le Projet d'aménagement et de développement durables de la commune. Ils seront ensuite traduits réglementairement ou à travers les orientations d'aménagement et de programmation.



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation  
de la fiche 10 du Plan  
Paysager Prospectif du  
Piémont des Bauges

Extraits du Code de l'Urbanisme

### ÉLÉMENT DE PAYSAGE

Article L151-19

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Article L151-23

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

### ESPACE BOISÉ CLASSÉ

Article L113-1

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements.

Article L113-2

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue au chapitre Ier du titre IV du livre III du code forestier.

[...]

La délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme peut soumettre à déclaration préalable, sur tout ou partie du territoire couvert par ce plan, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement.



# AXE TRANSVERSAL

## 3-Développer le « projet Paysage » dans les documents d'urbanisme

Reprise et adaptation de la fiche 8 du Plan Paysager Prospectif du Piémont des Bauges

Lien avec autres actions

AXE TRANSVERSAL

1- Animer le Plan Paysager Prospectif

2- Accompagner les élus face aux porteurs de projets - Développer une expertise « architecture – urbanisme – paysage » d'aide à la décision

Pour aller plus loin  
Documentation

• Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme / Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales / Avril 2013 - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'île-de-France  
[http://www.driei.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-Guide\\_CCTP\\_PLU\\_paysage\\_visuels-28P-version24mai2013\\_cle1ba8c1.pdf](http://www.driei.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2012-Guide_CCTP_PLU_paysage_visuels-28P-version24mai2013_cle1ba8c1.pdf)

• Loi ALUR - Le paysage dans les documents d'urbanisme  
[http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur\\_fiche\\_paysage\\_et\\_documents\\_d\\_urbanisme.pdf](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_paysage_et_documents_d_urbanisme.pdf)

Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme  
Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales  
Avril 2013  
Club paysage

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France  
PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Guide pour une prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme

**Sommaire**

Le paysage dans les textes réglementaires	4
Définition et vocabulaire du paysage	5
Les éléments clés d'un cahier des charges	7
La déclinaison des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme	12
En guise de conclusion	20
Références bibliographiques et sites utiles	21
Glossaire : les mots du paysage	22
Les compétences à associer à la démarche	28

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-344 du 24 mars 2014

LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALES

**ALUR**

Le paysage dans les documents d'urbanisme

Vingt ans après la loi « paysages », la loi Alur vient renforcer méthodologiquement la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, consacrant ainsi la mise en œuvre de la **Convention européenne du paysage**, en particulier à travers les « objectifs de qualité paysagère » qu'elle introduit.

Entendu au sens de la Convention de Florence, le terme « paysage » désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Ainsi, « prendre en compte les paysages » signifie tenir compte des significations et des valeurs attachées à cette partie de territoire et partagées par une population.

Sur l'ensemble d'un territoire concerné par un document d'urbanisme, il peut s'agir d'appréhender plusieurs paysages (ou unités paysagères) et par ailleurs aussi bien des paysages considérés comme remarquables, que des paysages relevant du quotidien et des paysages dégradés. La manière de prendre en compte les paysages peut donc comprendre à la fois, sur un même territoire, des logiques de protection, mais également de gestion et/ou d'aménagement des paysages.

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire ou regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées. Ainsi, ces objectifs de qualité paysagère peuvent par exemple initier et favoriser la transition énergétique dans les territoires ou encore faciliter la certification en identifiant les secteurs propices et en formulant des objectifs pour favoriser la qualité intérieure des projets (énergétiques, immobiliers, ...).

La loi inscrit donc la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche concrète et opérationnelle, qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Ainsi, l'article L. 121-1 imposait dans sa version antérieure à la loi Alur un objectif en matière de qualité paysagère des entrées de ville. Avec la loi Alur, l'objectif de l'article L.121-1 est élargi, et confère aux documents d'urbanisme et de planification un devoir en matière de **qualité paysagère sur l'ensemble du territoire**, en cohérence avec la Convention européenne du paysage qui invite à porter une égale attention à l'ensemble des paysages, qu'ils soient considérés comme remarquables, du quotidien ou dégradés.

Loi ALUR - Le paysage dans les documents d'urbanisme / juillet 2014

Calendrier

Du court au long terme

Suivi

- Nombre d'action de sensibilisation auprès des communes, nombre d'acteurs sensibilisés
- Nombre de documents d'urbanisme intégrant le « projet paysage »
- Pertinence des outils mobilisés, travaux exemplaires pouvant être valorisés sur le territoire

Septembre 2018

66

Communauté de communes Coeur de Savoie  
Plan Paysage de la Rive Gauche



# TABLEAU DE SYNTHÈSE

ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PRINCIPAUX PARTENAIRES	CALENDRIER	SUIVI
<b>1. Valoriser et diversifier le «jardin de Savoie» via la réflexion sur une cuisine centrale</b>				
Action 1. Partager et comprendre une expérience similaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>		Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact avec Naturopôle3D en Chautagne / Retour d'expériences</li> </ul>
Action 2. Développer le discours «cuisine centrale et paysages», sensibiliser le plus grand nombre : notre alimentation façonne nos paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> <li>PNR du Massif des Bauges</li> <li>PNR de Chartreuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture</li> <li>Agriculteurs</li> <li>Acteurs de l'alimentation, de la restauration collective</li> </ul>	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de sensibilisation engagées autour du discours «Alimentation et paysages», «Agricultures et paysages»</li> </ul>
Action 3. Engager ou approfondir la réflexion avec les agriculteurs sur une charte des bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> <li>PNR du Massif des Bauges</li> <li>PNR de Chartreuse</li> <li>Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture</li> <li>Agriculteurs</li> </ul>	Court-moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions engagées auprès des agriculteurs autour des pratiques respectueuses de l'environnement</li> </ul>
Action 4. Organiser un forum de l'alimentation collective bio au coeur du «jardin de la Savoie»	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture,</li> <li>Agriculteurs</li> <li>ADADIO , Terre de Lien, FNAB, Produire bio, Confédération Paysanne, BioBauges,</li> <li>Collectivité locale : la Communauté d'agglomération Grand Lac, Naturopôle3D ou le SMAPS, FOURMILIENNE,</li> <li>Acteurs de l'alimentation, de la restauration collective</li> </ul>	A définir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail engagé sur l'organisation du forum de l'alimentation collective bio</li> </ul>



# TABLEAU DE SYNTHÈSE

ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PRINCIPAUX PARTENAIRES	CALENDRIER	SUIVI
<b>2. Soutenir et développer les Associations Foncières Pastorales</b>				
Action 1. Organiser un voyage d'étude d'AFP «performantes»	• Communauté de communes de Coeur de Savoie	• DREAL • CAUE • Mairie Conseil	Court terme	• Réalisation du voyage d'étude / Nombre de participants / Retour d'expériences
Action 2. Sensibiliser les propriétaires fonciers au rôle des Associations Foncières Pastorales	• Communauté de communes de Coeur de Savoie	• Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), • Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture	Court terme	• Actions de sensibilisation engagées
Action 3. soutenir les Associations Foncières Pastorales existantes	• Communauté de communes de Coeur de Savoie • Communes	• AFP existantes, • Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), • Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture	Court terme	• Actions engagées en faveur du maintien des AFP existantes
Action 4. Relancer dans de bonnes conditions l'AFP sur le versant de Montrailant	• Communauté de communes de Coeur de Savoie • Communes	• Société d'Économie Alpestre (création et gestion AFP), • Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Chambre d'Agriculture	Moyen terme	• Lancement du projet d'AFP sur le versant du Montrailant / création de l'AFP
<b>3. Accompagner une gestion «paysagère» de la forêt</b>				
Action 1. Poursuivre l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux à la gestion «paysagère» des espaces forestiers	• Communauté de communes de Coeur de Savoie	• ONF • CRPF • Association des communes forestières	Court terme	• Actions de sensibilisation engagées
Action 2. Développer la filière bois énergie	• Communauté de communes de Coeur de Savoie	• Ceux de Tepos page 9 • ONF • CRPF • Association des communes forestières	Moyen terme	• Nombre et puissance des chaufferies bois installées sur le territoire • Nombre d'opérations de massification et/ou de remembrement
<b>4. Anticiper l'évolution du site de la halte ferroviaire à Ste-Hélène-du-Lac</b>				
Action 1. Réunir tous les acteurs concernés pour réaliser une étude prospective	• Commune de Sainte-Hélène du Lac • Communauté de communes de Coeur de Savoie,	• Région • SNCF • CAUE de la Savoie • EPFL	Court terme	• Organisation de la réunion



# TABLEAU DE SYNTHÈSE

ACTIONS	MAÎTRISE D'OUVRAGE	PRINCIPAUX PARTENAIRES	CALENDRIER	SUIVI
<b>5. Accompagner l'évolution des espaces bâtis</b>				
Action 1. Communiquer autour des opérations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR du Massif des Bauges,</li> <li>• PNR de Chartreuse,</li> <li>• CAUE de Savoie,</li> <li>• ABF dans certains cas</li> </ul>	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des opérations de réhabilitation réalisées et organisation des données, retours d'expériences</li> <li>• Actions de communication engagées autour des opérations de réhabilitation réalisées</li> </ul>
Action 2. Réaliser une boîte à outils pour permettre la duplication des processus de réhabilitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR du Massif des Bauges,</li> <li>• PNR de Chartreuse,</li> <li>• CAUE de Savoie</li> <li>• ABF</li> <li>• Acteurs de l'habitat et de la construction,</li> <li>• Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes)</li> </ul>	Moyen - long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des réhabilitations potentielles</li> <li>• Réalisation de la boîte à outil</li> </ul>
<b>6. Conforter et développer l'offre de découverte du territoire par les modes doux</b>				
Action 1. Mettre en valeur et mettre en réseau les belvédères du territoire de la communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations Patrimoine - Histoire - Archéologie - Environnement...</li> <li>• Club Rochettois Amateurs de Belles Étoiles</li> </ul>	Moyen - long terme	
Action 2. Enrichir le parcours du Val Coisin de la dimension paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• Associations Patrimoine</li> <li>• Associations cyclo</li> </ul>	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours signalés : entretenus, aménagés</li> </ul>
Action 3. Compléter l'offre en cheminements doux et mettre en lien les sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• Associations Patrimoine - Environnement - Chemine-ments...</li> </ul>	Moyen - long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en réseau des parcours avec le tou-risme et l'accueil : notamment en lien avec les lieux d'accueil et d'hébergement.</li> </ul>
Action 4. Accompagner et com-muniquer sur les parcours cyclo-touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de communes de Coeur de Savoie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• Associations Patrimoine - Environnement - Chemine-ments...</li> </ul>	Moyen - long terme	